This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,212,636

AS
322
.N482
no. 2

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Le Miroir aux Dames.

LE

MIROIR AUX DAMES

POÈME INÉDIT DU XVe SIÈCLE

PUBLIÉ

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

ARTHUR PIAGET

NEUCHATEL
IMPRIMERIE ATTINGER FRÈRES
1908

A3
322
.N422
i.3.2

F.b.
Continuations
Vaville
12-6-57
12-106061

2170
8553

INTRODUCTION

I

Paulin Paris, décrivant dans ses *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*[1] le manuscrit n° 7274[2,2] (Fonds de Colbert, n° 2117), actuellement fr. 924, jugeait en quatre mots le *Miroir aux dames* : « Inédit et très curieux. » C'était en 1848.

Ce petit poème est resté inédit jusqu'à aujourd'hui. Un savant allemand, M. Hermann Knust, a publié sur le *Miroir aux dames* une étude intéressante, mais dont les conclusions sont complètement erronées, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur.*[2] M. Knust avait pris copie du manuscrit O-l-14 de l'Escurial. Il préparait du *Miroir aux dames*, qu'il attribuait à Alain Chartier, une édition critique : la mort vint l'empêcher de réaliser ce projet.

Depuis lors, M. Bijvanck, qui connaît si bien la poésie du XVe siècle, a cité le *Miroir aux dames* dans une note de son

[1] Paris, 1848, t. VII, p. 251.
[2] T. IX, p. 281.

remarquable *Essai critique sur les Œuvres de François Villon.*[1]

Enfin, Mlle Alice-A. Hentsch a consacré à ce petit poème trois pages de son utile ouvrage *De la littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes.*[2]

Telle est la bibliographie du *Miroir aux dames.*

II

Le *Miroir aux dames* qui fait l'objet de ce présent travail n'a de commun que le titre avec le *Speculum dominarum* du franciscain Durand de Champagne et le *Miroir aux dames* du ménestrel Watriquet de Couvin : le premier de ces traités, deux fois traduit en français, au XIVe[3] et au XVIe siècle,[4] est un grave manuel de morale chrétienne à l'usage de

[1] Leyde, 1883, p. 30, note 1.

[2] Cahors, 1903, p. 164.

[3] Par un anonyme, franciscain, à la demande de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. Cette traduction eut un grand succès. Les anciens inventaires des « librairies » du XVe siècle mentionnent presque tous un *Mirouer aux dames*, qu'il faut identifier, non pas avec le poème publié ci-après, mais avec l'œuvre du confesseur de la reine Jeanne. M. Delisle en a cité plusieurs exemples (*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 319-320). On peut ajouter à cette liste le *Mirouer aux dames* que possédait Jeanne de Laval, épouse du roi René (Lecoy de La Marche, *Le roi René*, t. II, p. 98 et 189), et le *Mirouer aux dames* mentionné dans le *Catalogue d'un marchand libraire du XVe siècle, tenant boutique à Tours*, publié par le Dr A. Chereau. Paris, 1868, p. 41.

[4] Un prêtre nommé Ysambert de Saint-Léger, considérant les « bonnes et savoureuses sentences » dont le *Miroir aux dames* était rempli, mais estimant que le style en était « aggreste et mal tyssu », refit une nouvelle traduction, avec des développements nouveaux, entre 1526 et 1531.

toutes les femmes, mais spécialement des reines et des princesses ; le second est un poème allégorique, qui renferme une description du château de Beauté et des treize degrés par lesquels on y accède, gardés par Nature, Sapience, Manière, Raison, Mesure, Pourvéance, Charité, Humilité, Pitié, Débonnaireté, Courtoisie, Largesse, Suffisance.[1]

Dans la seconde moitié du XVe siècle parurent deux *Miroirs des dames*, qu'il ne faut pas confondre avec le poème publié ci-après.

L'un est le *Miroir des dames* de Bouton, que nous a conservé le manuscrit n° 10557 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Lambert Douxfils l'a publié en 1748 dans le recueil, bien connu des historiens de la poésie du XVe siècle, *La Danse aux aveugles et autres poésies du XVe siècle, extraites de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne.*[2] En 1882, M. E. Beauvois a republié ce poème, d'une façon plus complète,[3] dans son intéressant volume intitulé : *Un agent politique de Charles-Quint, le bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon, notice sur sa vie et ses poésies, avec le texte de son* MIROIR DES DAMES, *et des pièces justificatives*,[4] M. Beauvois attribue le *Miroir des dames* à Claude Bouton qui mourut le 30 juin 1556 : il date ce poème de 1517 à 1523. Il serait hors de propos d'examiner ici la thèse, certainement fausse, et les arguments de M. Beauvois, d'ailleurs présentés avec beaucoup de science et d'habileté. L'auteur du *Miroir des dames* n'est pas Claude Bouton, mais son père, Philippe Bouton, seigneur de Corberon,[5] qui fut écuyer

[1] *Dits de Watriquet de Couvin*, édit. Scheler, p. 1-41.

[2] Lille, 1748, p. 187-205.

[3] Le *Miroir* a 54 strophes dans l'édition Douxfils et 62 dans l'édition Beauvois.

[4] Paris, 1882, p. 3-30.

[5] Côte d'Or, Arr. Beaune, Con Seurre.

et chambellan de Charles le Téméraire.[1] J'ai réuni sur ce personnage original un petit dossier, que je publierai quelque jour. Il est l'auteur, entre autres, d'une sorte de jeu-parti, conservé dans des manuscrits de Paris et de Londres, qui roule sur un sujet assez scabreux : chaque sixain, alternativement mis dans la bouche d'Antoine, bâtard de Bourgogne, et de Bouton, commence par ce mot : *Gouge*. Un manuscrit de Vienne renferme, outre un *Rondeau Bouton*, fort grossier, un *Regime pour longuement vivre, envoyé de Bourgongne par messire Phelippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, a monseigneur le prince de Chimay*. Enfin, nous possédons de Bouton une curieuse épitaphe de soixante-six vers.

Le *Miroir des dames* de Philippe Bouton commence par ces quatre vers :

Ce livre est le *Mirouer des Dames*,
Fait pour leurs vertus remirer.
Celles qui s'i vouldront mirer
En vauldront mieulx de corps et d'ames.

Il ne présente aucune ressemblance avec le *Miroir aux dames* que feu M. Knust attribuait à Alain Chartier. C'est une énumération de toutes les « femmes de bien » dont Bouton avait trouvé la mention dans les « anciennes vraies histoires ». La série commence à Ève, et continue par les douze Sibilles, la femme et la mère d'Alexandre, la femme de César, « Andro-

[1] M. Francisque Thibaut, dans son ouvrage *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges ou de la littérature et des arts aux Pays-Bas sous Marguerite d'Autriche*. Paris, 1888, p. 119, attribue également le *Miroir aux dames* à Claude Bouton, seigneur de Corbereau *(sic)*. Par contre, M. Grœber, qui ne connaît pas l'édition de M. Beauvois, attribue le *Miroir* à Philippe Bouton. Voy. *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, 1re partie, p. 1129.

mata, femme d'Estor », Ediltudis, reine d'Angleterre, qui « a trois maris fut mariee » et qui « garda virginité », etc. Philippe Bouton, qui n'était pas un grand clerc, énumère ensuite les neuf Preuses « prinses sur l'Ancien Testament », c'est-à-dire Panthésilée, Sémiramis, Thamaris, Delbora, Esther, Judith, Hélène, mère de Constantin, Gertudis, « royne de Sassoigne », et Clotilde, épouse de Clovis.[1] Il termine son énumération en faisant une allusion à la « belle et bonne »

Vivant et regnant clerement
A present vertueusement.

M. Beauvois identifie cette princesse à Marguerite d'Autriche. Il s'agit probablement ici de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire.[2]

Philippe Bouton loue, pour terminer, l'humilité, la générosité, la patience, la charité, la diligence, la sobriété, la chasteté et la dévotion du sexe féminin. On accusait les femmes paraît-il, d'avoir forgé les clous qui servirent à la crucifixion de Jésus-Christ : Bouton estime que « c'est apocrife et parler faux ». Il consacre encore quelques vers à la femme de Pilate, et il s'arrête, pour ne pas « tanner la compaignie ». Son poème comprend soixante et un septains en *ababbcc,* plus un huitain final que voici :

Si bien nous mirons pou rirons,
Congnoissans que nous pourrirons

[1] M. Beauvois explique (p. 20, n. 5) qu'il y a, après la strophe consacrée à Delbora, une lacune dans le manuscrit : un feuillet aurait été enlevé, contenant « évidemment l'éloge des six preuses de l'Ancien Testament qui sont nécessaires pour compléter le nombre de neuf dont le poète parle plus loin ». Je ne crois pas qu'il y ait une lacune. Bouton, par ignorance ou par inadvertance, aura pris les neuf preuses qu'il énumère (3 païennes, 3 juives et 3 chrétiennes) pour neuf preuses « prinses sur l'Ancien Testament ».

[2] Le *Miroir aux dames* de Bouton daterait ainsi de 1477 à 1482.

Et ne savons ou nous yrons.
Puisque rayson veult que pou rie
La char qui doit estre pourrie,
Prions donc la Vierge Marie
Que nulle ame ne soit marrie
Et que en paradis chascun rie.

Le *Miroir des dames et demoiselles et l'exemple de tout le sexe feminin,* publié au XVe siècle à la suite du *Spécule des pécheurs* de Jean Castel, [1] a été réédité très soigneusement, en 1904, par M. Werner Söderhjelm. Il comprend vingt-sept quatrains en *abab*. On voit, dès la première strophe, quel est l'esprit de ce petit poème :

Mirez vous cy, dames et demoiselles,
Mirez vous cy et regardés ma face.
Helas ! pensez, se vous estes bien belles,
Comment la mort toute beauté efface.

Les dames et demoiselles sont invitées à contempler dans ce miroir macabre comment la mort transforme la « biaulté humaine », les cheveux, les yeux, le visage, le col, la poitrine, les mains et les pieds, les vêtements précieux, les riches fourrures, les richesses d'ici-bas, la gloire et la puissance. M. Söderhjelm rapproche avec raison de ce poème la *Danse macabre des femmes*, qui commence par ces vers :

Mirez vous icy, mirez femmes,
Pour prendre consolation...,

et qui est parfois intitulée *Miroir des femmes*.

Le *Miroir aux dames*, que Paulin Paris jugeait « très curieux », est d'une tout autre inspiration.

[1] Voy. Brunet, *Manuel du Libraire,* t. I, col. 1622.

III

Le poète s'adresse à toutes les femmes sans exception, dames, demoiselles, bourgeoises et marchandes, jeunes, veuves, mariées et « pucelles ». Il se donne, dès le début, pour un admirateur et un défenseur du sexe féminin, et il prétend même que tout le bien qu'il a eu dans ce monde lui est venu des dames. Il les aime, et il le proclame publiquement. Cela bien établi, il s'excuse d'avoir à dire aux femmes « aucunes choses desplaisantes ». Il le fait, contraint par amour, non par l'amour frivole qui sort des yeux et qui étreint le cœur d'un fol désir, mais par « l'amour raisonnable », qui recherche « le bien du corps et plus de l'âme ».

Le corps de la femme est, sans contredit, le chef-d'œuvre de Dieu et de nature, et la partie la plus excellente de ce corps, c'est la tête, que nature a faite ronde comme une sphère. De toutes les figures de ce monde, la forme ronde est la plus belle et la plus parfaite. La tête est merveilleusement organisée « par dedans » comme « par dehors ». L'âme y fait sa demeure, plus que dans les autres parties du corps. Or les dames mettent tous leurs soins à défaire ce que Dieu a voulu faire : elles font leurs têtes carrées, ou longues, ou cornues. D'où peut venir « si grande folie » ? Quel plaisir y a-t-il à porter sur la tête « telle deablerie », qui déplaît à Dieu et qui ennuie tout le monde. Les femmes d'aujourd'hui portent sur la tête des toiles si grandes et si éparpillées qu'on dirait des voiles de vaisseaux. A l'église, impossible pour ceux qui sont assis derrière ces échafaudages d'apercevoir l'autel. Il n'y a pas longtemps, les femmes ne portaient que deux cornes sur la tête; on les blâmait et on

les appelait « bestes ». Aujourd'hui, elles ont huit cornes. Ne sont-elles pires que « bestes mues »? Cette mode est contraire à la nature, qui n'a pas fait la tête des femmes avec des cornes, et à l'art, qui doit suivre « la mesure de nature ». Elle est, en outre, dangereuse pour les âmes.

Dieu n'a pas mis sur la tête d'Ève des cornes et des « bourreaulx », mais humilité. L'Église n'ordonne-t-elle pas, au jour de Carême-entrant, que de la cendre, en signe d'humilité, soit mise sur la tête, et non pas « sur le pis » ou sur les mains ? Le poète fait l'éloge d'humilité, qui fit choisir la Vierge Marie pour être mère de Dieu. Sans humilité, toute la beauté d'un ange ne serait que fange. Que les femmes portent sur la tête « l'enseigne » d'humilité, et non pas « l'enseigne des bestes » ! Qu'elles choisissent les panonceaux de Jésus et non ceux du diable ! Le diable, en effet, chassé de paradis, a sur la tête huit ou dix cornes « pour sa propre enseigne », en mémoire de son orgueil et de son outrecuidance. Les dames portent donc sur la tête l'enseigne du diable, ce qui ne doit pas être très agréable à Dieu. Un roi terrestre serait-il content de voir, au cœur même de sa ville, son ennemi déployer une bannière détestée? D'ailleurs, si les femmes savaient pourquoi elles doivent avoir la tête couverte et voilée, elles seraient moins désireuses d'attirer tous les regards par leurs cornes : c'est tout d'abord pour bien établir qu'elles sont « en subjection d'hommes », et c'est, deuxièmement, pour rappeler la grande transgression d'Ève et pour montrer avec évidence que la « prévarication » entra dans le monde par la femme. Le voile des femmes est donc un signe de punition et de contrition. Et cependant les femmes, déçues par folie, élèvent jusqu'aux nues le signe de pénitence, de même que si une femme, mitrée pour meurtre ou maquerellage, se glorifiait de la mitre posée sur sa tête !

Et l'impitoyable censeur se défend de faire aucune différence entre les couvre-chefs des nobles et les chaperons des bourgeoises. Il s'adresse à toutes les femmes, car toutes les femmes, les princesses comme les bourgeoises, ont sur la tête l'enseigne du diable. Celles qui portent des chaperons les font monter le plus haut possible sur des « bourreaulx » remplis de poils de cerf ou de cheval. Quant à savoir si ces chaperons ajustés en l'air protègent la tête contre le froid ou le chaud, elles n'en donnent « deux rosties ». Mais ce n'est pas tout. Dans leur folie, les femmes se mettent sur la tête des chaperons d'hommes ! Elles les « encrochent » sur de hauts bourrelets et les attachent solidement, de peur qu'ils ne « lochent » et tombent. Puis elles pendent tout à l'entour cinq ou six « cornettes », de sorte qu'elles sont cornues de tous les côtés de la tête. Ne savent-elles donc pas que l'Écriture défend aux femmes de porter des habits d'hommes ? Le poète leur conseille instamment de mettre bas toutes ces cornes, de peur, pour une vaine plaisance, de se voir damnées à jamais.

Du couvre-chef et du chaperon, le poète passe aux vêtements. Il s'en prend aux « collets » qui descendent jusqu'à la ceinture, à l'ouverture par devant, à la « rebrachure », c'est-à-dire au retroussis, où il y a trois doigts de plumes. A quoi servent « toutes ces pennes » ? La beauté naturelle ne suffit-elle donc pas ? A quoi bon se parer « de bestes dont les corps sont morts » ? D'autant plus que ces pennes et ces « pourfilz » coûtent fort cher, et qu'ils n'ont pour le corps aucune utilité. Aussi le poète conseille-t-il aux femmes de supprimer ces « colletz » et de couper ces « queues », qui endettent les familles et « encoulpent » les âmes. Il supplie les femmes d'imiter le castor. On chasse le castor pour en avoir « les genitoires », dont on fait un onguent. Quand le castor voit qu'il est sur le point d'être pris, il tranche lui-même avec ses dents ce pourquoi on le chasse : il coupe ses « genitoires » et

les chasseurs cessent de le poursuivre. Le poète trouve que le castor est une bête « saige et bien advisee », et qu'il donne un exemple que les femmes feraient bien de suivre. Les femmes sont poursuivies par le diable à cause de leurs cornes et de leurs queues traînantes. Qu'elles n'hésitent pas à les jeter loin d'elles! Sacrifice difficile peut-être, mais nécessaire. Et qu'elles ne se laissent pas égarer par les faux raisonnements que ne manqueront pas de faire plusieurs d'entre elles. L'une dira peut-être qu'elle porte toutes ces vanités « pour complaire à son mary », et que c'est même son devoir. Esther, quand elle se rendait chez le roi, ne revêtait-elle pas ses plus beaux atours? Judith ne s'habillait-elle pas « très richement » ? Puisque Esther et Judith, qui étaient « saintes », le faisaient, pourquoi les femmes d'aujourd'hui ne le feraient-elles pas? Une autre dira sans doute qu'elle n'a pas inventé cette sorte d'habillement, que tout le monde le porte aujourd'hui, que bien d'autres l'ont porté avant elle, et que, si elle s'habillait différemment, on la traiterait d'hypocrite et on se moquerait d'elle « parmy la ville ». C'est la mode, et il n'est pas en son pouvoir de la modifier. C'est d'ailleurs la « vesteure » ordonnée « pour femmes de noble lignee ».

Notre moraliste n'a pas de peine à répondre à « de telles folles ». A la première, il répond que certainement toute femme doit obéissance à son mari, mais non pas jusqu'à perdre son âme. Mais où est le mari assez dénué de sens pour encourager sa femme à vêtir de tels habillements ? Et si les femmes se déguisent de la sorte pour plaire à leurs maris, pourquoi font-elles de même pendant les longues absences de ces derniers? Esther, c'est vrai, portait de riches vêtements, mais, au fond de son cœur, elle haïssait « ces orgueilleux habits de deables ». Quant à Judith, elle s'était vêtue de « paremens delicieux » dans le but de décevoir Holopherne.

Répondant à la seconde, le poète reconnaît que les couvre-chefs sont, en effet, réservés aux nobles. Mais il y a couvre-chefs et couvre-chefs, de même qu'il y a honte et honte. Il y a une honte salutaire « qui enseigne la bonne vie ». Il y a, d'autre part, une honte détestable qui empêche de faire ce qui est raisonnable, par « crainte du parler des gens ». Esclaves du qu'en dira-t-on, les femmes refusent de laisser là leurs « diableries ». Elles préfèrent donc endurer en enfer les peines éternelles des damnés, pour éviter ici-bas « la langue venimeuse des moqueurs ». Que diraient-elles si des chevaliers, au service du roi, tremblaient de peur aux aboiements de « chiennetz » et fuyaient éperdus? Les moqueurs sont comme ces roquets, ils ne savent qu'aboyer, ils n'ont « puissance de mordre». Les femmes, qui sont sur cette terre pour servir Dieu, doivent-elles quitter « leur chemin propice», et fuir au premier aboi d'un petit chien ? Qu'elles laissent « barbeter » les moqueurs ! Ne rien répondre, c'est le seul moyen de les faire taire.

Que les dames renoncent donc à « ces grans cornes de bestes », et qu'elles prennent habits d'humilité,

Soit en corps, en queue ou en teste.

Tel est, pour finir, le vœu du poète, qui a composé ce *Miroir* pour que les femmes puissent s'y mirer et sauver leurs âmes.

IV

Il est, en général, hasardeux de prétendre dater exactement un texte du moyen âge d'après des descriptions de coiffures ou de vêtements. Quand est-ce qu'une mode commence ? Quand

est-ce qu'elle finit ? Nous manquons le plus souvent de données précises sur ces questions délicates. Le *Miroir aux dames,* malheureusement, ne renferme aucune allusion historique, aucune dédicace, qui permettent de le dater exactement. Force est donc, à défaut d'autres renseignements, d'examiner à quelle époque pouvaient bien fleurir le couvre-chef, le chaperon et la robe qui excitaient l'indignation de notre auteur. M. Knust a cru pouvoir dater le *Miroir aux dames* de 1430 : il rattache la composition de ce poème à la fameuse croisade contre les hennins que le prêcheur Thomas Couette entreprit en 1428. Monstrelet a raconté, dans une page souvent citée, quel fut l'extraordinaire mais éphémère succès de l'éloquent frère prêcheur qui, pendant un temps, « régna » dans tout le nord de la France :

« En cest an mil quatre cent vingt-huit, es pays de Flandres, Tournaisis, Artois, Cambresis, Ternois, Amienois, Ponthieu et es marches environnantes, regna un prescheur de l'ordre des Carmes, natif de Bretagne, nommé frere Thomas Couette, auquel, par toutes les bonnes villes et autres lieux où il vouloit faire ses predications, les nobles, bourgeois et autres notables personnages luy faisoient faire, aux plus beaux lieux d'assemblee, un grand eschaffault bien plancheié, tendu et orné des plus riches draps de tapisserie qu'on pouvoit trouver. Sur lequel eschaffault estoit preparé un autel ou il disoit sa messe, accompagné de plusieurs de ses disciples, dont la plus grande partie le suivoient de pied partout ou il alloit, et luy chevauchoit un petit mulet. Et la, sur cest eschaffault, après qu'il avoit dit sa messe, faisoit ses predications, moult longues, en blasmant les vices et pechiez de ung chascun ; et spécialement blasmoit et diffamoit très fort les femmes de noble lignee et autres de quelque estat qu'elles fussent, portant sur leurs testes haults atours, et autres habillemens de parage, ainsi qu'ont accoustumé de porter les nobles femmes aux marches et pays dessus dits. Desquelles nobles femmes nulle avec iceulx atours ne s'osoit trouver en sa presence ; car quand il en voyoit une, il esmouvoit après elle les petits enfans, et les faisoit crier : « Au hennin ! au hennin ! » Et

tous, quand les dessus dites femmes s'esloignoient, iceulx enfans en continuant leur cri couroient après et s'esforçoient de tirer a bas les dits hennins. Pour lesquels cris et voyes de fait s'esmurent en plusieurs lieux de grands rumeurs entre les dits criant au hennin et les serviteurs d'icelles dames et damoiselles. Neantmoins, le dit frere Thomas continua tant et fit continuer les cris et blasphemes dessus dits, que les femmes portant haults atours n'alloient plus a ses predications, sinon en simple estat et coiffes, ainsi que les portent femmes de labeur et de pauvre condition. Et mesme il arriva que la plus part estant retournees en leurs propres lieux, ayant vergogne des injurieuses paroles qu'elles avoient ouïes, jeterent bas leurs atours et en prinrent autres, tels que les portoient les femmes de beguinage; et leur dura ce petit estat aucun espace de temps. Mais a l'exemple du limaçon, lequel, quand on passe près de lui, retire ses cornes par dedans, et quand il n'ouït plus rien les reboute dehors, ainsi firent icelles ; et assez tost après que le dit prescheur se fut desparti du pays, elles oublierent sa doctrine et reprinrent petit à petit leur vieil estat, tel ou plus grand mesme qu'elles n'avoient accoustumé de porter autrefois [1] ».

De Gand et de Bruges, où elle florissait, la mode des hennins conquit Paris en 1429. Là aussi, un émule de Thomas Couette, frère Richard, tonna dans ses sermons contre cette coiffure extravagante, tellement que « les gens de Paris furent tout a fait tournez en devotion ». En quelques heures plus de cent feux furent allumés dans les rues : « Les hommes ardoient tables et tabliers, dés, quartes, billes, billars, nurelis et toutes choses a quoy on se pouoit courcer a maugreer a jeu convoiteux. » Quant aux femmes, elles « ardoient devant tous les attours de leurs testes, comme bourreaux, truffaux, pieces de cuir ou de balaine qu'ilz mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides ou rebras devant ; les damoiselles laisserent leurs

[1] Quicherat, *Histoire du costume*, p. 265; Monstrelet, *Chronique*, édit. Douët-D'Arcq, t. IV, p. 302.

cornes et leurs queues et grant foison de leurs pompes.[1] »

Il pourrait paraître, au premier abord, assez tentant de placer la composition du *Miroir aux dames*, comme l'a fait M. Knust, en 1430. Les frères prêcheurs condamnaient la mode diabolique des hennins : un poète, — Alain Chartier, selon M. Knust, — enflammé par leur forte éloquence, serait entré en lice, et, dans une sorte de sermon en vers, aurait combattu pour la même cause.

En y regardant de plus près, on voit que tout cela ne tient pas debout. La description que le poète du *Miroir* fait de la coiffure des dames de son temps ne correspond que très imparfaitement à ce que nous savons du hennin. D'après Quicherat, le hennin se composait « d'un bourrelet en pain fendu, dressé sur le front et soutenu par une calotte élevée ; d'autres atours, ajustés en sens inverse, accomplissaient leur descente sur la nuque ; d'autres encore montaient en se séparant de droite et de gauche, et figuraient à s'y méprendre la tiare du grand prêtre des Juifs dans l'antiquité.[2] » La coiffure contre laquelle part en guerre l'auteur du *Miroir* n'est pas le hennin, mais un dérivé du hennin : ce sont les hauts bonnets, sorte de coiffes très élevées, avec, tout autour, des « toiles fichees sur haulx pieulx », c'est-à-dire, en français d'aujourd'hui, des pièces de linon empesé maintenu par des fils d'archal, si grandes et si éparpillées, dit le poète, qu'on les prendrait pour les voiles d'un vaisseau.

Hélas ! vous n'estes pas contentes
D'estre doulcement atournees,
Se vous ne portez unes tentes
Dont voz testes soient voillees !

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, publ. par Alexandre Tuetey. Paris, 1881, p. 235.

[2] *Histoire du costume en France*. Paris, 1876, p. 284.

Et, pour estre mieulx desguisees,
Sur haulx pieulx vous fichez les toilles,
Si grans et si esparpillees,
Qu'il semble que ce soient voilles !

Le poète semble faire allusion aux hennins,[1] avec leur bourrelet en pain fendu dressé sur le front, lorsqu'il écrit ces vers :

J'ay veu, pieça, qu'on ne portoit
Que deux cornes dessus les testes,
Et encores on vous en blasmoit
Et vous en appeloit on bestes.

Aujourd'hui, remarque-t-il, les femmes sont « cornues de huit cornes » : par ces huit cornes, il entend sans doute les toiles qui, de tous les côtés, entouraient les hauts bonnets, maintenues par une armature de baleines ou de fils de laiton.

Et maintenant, qui estes prestes
D'estre de huit cornes cornues,
Que peut on dire que vous estes,
Se non pires que bestes mues ?

Les hauts bonnets, avec les « huit cornes » dont parle le poète, eurent leur grande vogue vers le milieu du XVe siècle.[2] Cette date convient parfaitement au *Miroir aux dames*.

Le poète condamne non seulement les couvre-chefs des dames de la noblesse, mais aussi les chaperons que les bourgeoises fixaient sur leurs têtes au moyen de hauts bourrelets et

[1] Voy. la note du vers 178.

[2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 236, parlant de la mode des hauts bonnets, écrit ceci : « On exagéra encore, vers 1450, sinon la hauteur des cornes, au moins celle des voiles. Ceux-ci, empesés, brodés, prirent des dimensions et envergures fabuleuses. »

qu'elles garnissaient de cinq ou six cornettes. Il reproche très vivement à ces bourgeoises de s'affubler de chaperons d'hommes, au mépris du Deutéronome. Il est certain que l'auteur du *Miroir*, qui ne badinait pas sur les prérogatives du sexe masculin, aurait condamné Jeanne d'Arc et ses vêtements « dissolus », « prohibés par la loi divine ». Tout cela nous ramène au milieu du XVe siècle, où les chaperons d'hommes comprenaient une coiffe entourée d'un bourrelet avec patte et cornette.

Pas plus que les couvre-chefs et les chaperons, les robes des dames de son temps n'ont trouvé grâce aux yeux du poète du *Miroir*. La robe qu'il condamne, avec des « colletz » jusqu'à la ceinture, très ouverte sur la poitrine, bordée dans le bas d'une « rebrachure de penne » ou d'une bande de pelleterie, avec une très longue queue, correspond exactement à la robe à la mode vers 1450.[1] Cette robe du temps de Charles VII resta telle quelle, à peu près, sous Louis XI. Il y eut une seule différence : elle ne fut pas seulement très ouverte sur la poitrine, mais aussi dans le dos. Or notre moraliste ne parle que de « l'ouverture par devant ». Si la robe avait été « ouverte par derrière », il n'aurait pas manqué de s'en indigner.[2] N'aurait-il pas fulminé de même contre le « gorgias », sorte de gaze transparente, qui permettait de voir, comme dit le poète du *Débat de la demoiselle et de la bourgeoise*,[3]

Le tetin qui donne grant joye ?

Disons donc que l'examen de la coiffure et de la robe du *Miroir aux dames* nous permet de dater ce poème de 1450

[1] Voy. Viollet-le-Duc, *Ouv. cit.* t. III, p. 258-259; Quicherat, p. 257.

[2] Comme le fit le cordelier Pierre des Gros, cité par Quicherat (p. 310) : « Par detestable vanité, les femmes font faire leurs robes si basses à la poitrine et si ouvertes sur les espaules, qu'on voit bien avant dans leur dos... »

[3] Montaiglon, *Recueil des poésies françoises*, t. V, p. 25.

environ. C'est l'époque où Agnès Sorel, dont le roi Charles VII était « durement assoté », « portoit queues un tiers plus longues qu'oncques princesse de le royaume, plus haut atour qu'à demi, robes plus cousteuses, et de tout ce qui a ribaudise et dissolution pouvoit traire en fait d'habillement, de cela fut-elle produiseresse et inventeresse. Descouvroit les épaules et le sein jusques aux tettins, donnoit à toute baudeur loi et cours, fust a homme, fust a femme ; n'estudioit qu'en vanité jour et nuit pour desvoyer gens, et pour faire et donner exemple aux preudes femmes de perdition d'honneur, de vergogne et de bonnes mœurs.[1] »

En 1450, Alain Chartier était mort depuis longtemps.

V

Le *Miroir aux dames* se trouve placé, dans le manuscrit de l'Escurial O-I-14, entre le *Bréviaire des nobles* et le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier. Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fr. 924, le *Miroir* fait suite au *Débat des deux fortunés d'Amours*. Dans le manuscrit de l'Arsenal, n° 3523, que M. Knust n'a pas connu, le *Miroir* est précédé de la *Desserte du desloyal* et suivi de l'*Hospital d'Amours* ; mais ce manuscrit, comme les deux autres, renferme plusieurs ouvrages d'Alain Chartier.

De la place qu'occupe le *Miroir aux dames* dans le manuscrit de l'Escurial, M. Knust a conclu que ce poème était d'Alain Chartier lui-même : il en parle comme d'une « œuvre

[1] *Chronique de Georges Chastellain*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. IV, p. 366.

inconnue » de ce poète. M. Bijvanck également regarde le *Miroir* comme un « poème inédit d'Alain Chartier ». Mlle A. Hentsch fait de même.

Oublions, pour un instant, que nous venons de dater le *Miroir* de 1450 environ, et examinons la valeur de cette attribution.

Remarquons, tout d'abord, qu'il n'existe pas de manuscrit renfermant les œuvres complètes d'Alain Chartier. Cet écrivain, dont la renommée littéraire fut si grande au XVe siècle, n'a pas pris la peine, comme Christine de Pisan ou d'autres poètes de l'époque, de réunir ses œuvres en de beaux manuscrits, pour les offrir au roi son maître, ou à quelque grand seigneur amateur de belles lettres. Les nombreux manuscrits que nous avons de ses poésies sont, peut-on dire, tous défectueux. Envahis par de petits poèmes anonymes imités de la *Belle dame sans merci*, aucun ne nous donne, par exemple, la collection complète des ballades et des rondeaux qu'Alain Chartier dit avoir composés. Comment expliquer cette indifférence du poète à l'égard de ses œuvres? Faut-il l'attribuer à la disgrâce dont il fut victime et dont il parle, avec amertume, dans son traité inachevé de l'*Espérance ou Consolation des trois vertus* ? Il est certain qu'Alain Chartier, qui avait passé à la cour « sans exaulcement et sans profit » le temps de sa belle jeunesse, s'est vu mettre de côté, vieux serviteur, pour de nouveaux venus. Avec les faveurs du roi, remarque-t-il, « s'en sont allées l'amitié et la reconnaissance de tous ceux qui, dans ma bonne fortune, se réclamoient de moi ». « La cour a mescogneu tes services, et les ingrats ont oublié tes bienfaits », se fait-il dire par un des personnages de son traité, dame Indignation, qui ajoute, en guise de consolation : « Souvienne toy que vie curial est de la nature des folles et dissolues femmes, qui plus cherissent les derniers venuz, et giettent les bras ou coul plus ardamment

a ceulx qui les pillent et diffament, que a ceulx qui trop les ayment et servent. » Tombé en disgrâce, Alain Chartier s'est retiré en province, à Avignon ou près d'Avignon, pour y mourir vers 1430, à l'écart, oublié de tous. C'est ce qui explique qu'aucun poète n'ait, suivant l'usage, déploré sa mort, dont on ignore la date exacte. C'est ce qui explique aussi que les manuscrits de ses œuvres, compilés maladroitement dans la seconde moitié du XVe siècle, soient remplis de poèmes qui n'ont rien à faire avec Chartier. A peine mort, sa renommée littéraire était allée grandissant. Au commencement du XVIe siècle encore, il passait pour le grand orateur, le grand poète. Quoi d'étonnant que des copistes de manuscrits lui aient attribué, puisqu'on ne prête volontiers qu'aux riches, quantité de petits poèmes d'auteurs inconnus ou seulement peu connus. Le premier éditeur des œuvres de Chartier, Pierre Le Caron, ne se gêna pas pour grossir le bagage poétique relativement restreint de ce poète, et il fit main basse, à droite et à gauche, sur des poésies de Guillaume de Machaut, d'Oton de Grandson, du sénéchal d'Eu, de Michaut Taillevent, de Baudet Herenc, d'Achille Caulier, de Villon, et sur beaucoup d'autres pièces anonymes de la fin du XVe siècle. Clément Marot, qui s'y connaissait, comparait sa propre destinée à celle de Chartier : dans une lettre adressée à Étienne Dolet, Marot protestait contre les mauvais vers que certains éditeurs faisaient circuler sous son nom : « Or ne suis je seul a qui ce bon tour a esté fait. Si Alain Chartier vivoit, croy hardiment, amy, que voulentiers me tiendroit compagnie a faire plaincte de ceulx de leur art qui a ses œuvres excellentes adjousterent la *Contre dame sans mercy*, *l'Hospital d'amours*, *la Complaincte de saint Valentin* et la *Pastourelle de Granson*, œuvres certes indignes de son nom, et aultant sorties de luy comme de moy la *Complaincte de la bazoche*, *l'Alphabet du temps present*, *l'Epitaphe du*

comte de Sales, et plusieurs aultres lourderies qu'on a meslees en mes livres. » La dernière édition des œuvres d'Alain Chartier, qu'André Du Chesne publia en 1617, recueillit tout ce fatras. De sorte qu'aujourd'hui, dans les anthologies littéraires comme dans des ouvrages d'une science grave et sévère, on voit citer, comme étant de Chartier, des « lourderies » dont il est parfaitement innocent. Sur les 809 pages de l'édition de Du Chesne, 425 seulement renferment des œuvres qui sont indiscutablement de Chartier. 384 sont à retrancher. Il ne paraîtra peut-être pas inutile de faire ici ce petit travail d'élagage.

P. 1-252. L'*Histoire de Charles VII* qui remplit les 252 premières pages de l'édition des *Œuvres de maistre Alain Chartier* est, comme on sait, de Gilles le Bouvier, dit Berry, roi d'armes, né à Bourges en 1386. Les manuscrits de cette chronique sont ou bien sans nom d'auteur, ou bien sous le nom de Berry. On trouve, il est vrai, le nom d'Alain Chartier dans le manuscrit du Vatican, Reg. 752, mais, comme le remarque M. Ernest Langlois, « la rubrique qui donne ce nom est d'une écriture plus moderne que celle du manuscrit, et probablement prise sur une des éditions imprimées ».[1] L'édition de Paris de 1528, intitulée *Les cronicques du feu roy Charles septiesme de ce nom, redigees par escript par feu maistre Alain Chartier*, et celle de Nevers de 1594, intitulée *Histoire memorable des grands troubles de France sous Charles VII par Alain Chartier*, ont induit en erreur André Du Chesne. Ce dernier ne tarda pas à s'apercevoir de sa méprise, et Denis Godefroy réédita la *Chronique de Charles VII* sous le vrai nom de l'auteur, Gilles le Bouvier. Tout

[1] *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle*. Paris, 1889, p. 48.

cela est connu depuis longtemps.[1] Cela n'empêche pas que certaines dates de la vie du héraut Berry restent faussement attribuées à Alain Chartier,[2] et que ce dernier passe et passera sans doute longtemps encore pour un historien.[3]

P. 253-260. Suivent deux petits traités que Pierre Le Caron a utilisés comme remplissage et qui n'ont rien à faire avec Chartier, la *Genealogie des roys de France depuis sainct Loys jusques à Charles VII* (p. 253-259) et la *Description de Gaule* (p. 259-260). Ces traités se trouvent dans les deux manuscrits suivants des œuvres d'Alain Chartier: Bibl. na-fr. 833, fol. 89, et Turin, L. II. 12, fol. 82 v°. Mais ces deux manuscrits ont été copiés sur une ancienne édition des *Faictz et dictz*. On retrouve la *Genealogie* avec la *Descriptio Galliae geographica*, et la *Figure de la dicte genealogie*, qui manque à l'édition d'André Du Chesne, dans un manuscrit de Munich, Gall. n° 1, fol. 123. Sauf erreur, à en juger par les rubriques, ce manuscrit est lui aussi copié sur une ancienne édition.[4]

P. 261-684. Ces pages renferment les œuvres incontestées et incontestables d'Alain Chartier. Je rappelle, pour mémoire,

[1] Voy. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. IV, p. 242, n° 4134.

[2] Voy. *Romania*, t. XXX, p. 38.

[3] Voy. A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*. Paris, 1875, t. I, p. 26. Godefroy dans *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Le Dr Hugo Eder, *Syntaktische Studien zu Alain Chartiers Prosa*, Würzburg, 1889, étudie principalement, à côté de l'*Espérance* et du *Quadrilogue*, l'*Histoire de Charles VII*. L'abbé Chevalier, dans la deuxième édition de sa *Bio-Bibliographie*, qualifie encore Alain Chartier du titre d'historien.

[4] Le manuscrit qui portait le n° 8338 de la Bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Cheltenham, renferme une « Genealogie des Roys de France depuis saint Louis jusques à Louis XI, et les raisons comment les Anglois n'ont nul droit a la couronne de France ne es duchiés de Guyenne, Normandie et autres terres. »

que M. Heuckenkamp a tenté d'enlever à Chartier la paternité du *Curial*, qui serait l'œuvre d'un humaniste italien, Ambrosius de Miliis.[1] Mais cette thèse, qui un moment a rencontré une grande faveur,[2] n'est plus aujourd'hui ni soutenue ni soutenable.[3]

P. 684-694. *Complainte d'Amours et responce.* Poème faussement attribué à Alain Chartier, puis à Jean Marot, et qui est probablement d'Oton de Grandson. Voy. *Romania,* t. XXXIII, p. 200-206.

P. 695-710. *Le Parlement d'amour.* Poème de Baudet Herenc, l'auteur d'un *Doctrinal de seconde rhétorique.* Voy. *Romania,* t. XXX, p. 317-320.

P. 710-717. *Le Regime de Fortune en sept balades.* Ces sept ballades sont de Michaut Taillevent, comme nous l'apprennent les manuscrits de la Bibl. nat. fr. 1696, fol. 43 v°, et de l'Arsenal, n° 3521, fol. 216. Voy. *Romania,* t. XVIII, p. 444. Le même poème, sans nom d'auteur, se trouve dans le manuscrit Rothschild (anc. ms. Hamilton), n° 2787, fol. 77.

Dans l'anthologie intitulée *Le livre des ballades,* publiée chez l'éditeur Alph. Lemerre par Ch. Asselineau, en 1876, on trouve trois ballades sous le nom d'Alain Chartier. Voici le premier vers et le refrain de la première :

O folz des folz et les folz mortelz hommes
Ref. : Car vous n'aviez riens quant vous fustes nez.

[1] *Le Curial, par Alain Chartier, texte français du XVe siècle avec l'original latin, publiés d'après les manuscrits.* Halle, 1899.

[2] Voy. G. Paris dans *Romania,* t. XXVIII, p. 483; G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie,* t. II, première partie, p. 1104; A. Molinier, *Sources de l'histoire de France,* t. IV, p. 259.

[3] Voy. *Romania,* t. XXX, p. 45-48, t. XXXIII, p. 393, note 2.

La seconde ballade commence ainsi :

Sur lac de dueil, sur riviere ennuieuse
Ref. : En demonstrant qu'elle n'est pas estable.

Ce sont les sixième et quatrième ballades du *Régime de Fortune* de Michaut Taillevent.

Au Musée de Bayeux, on peut voir une miniature, avec de belles enluminures, richement encadrée, sous verre. C'est la reproduction, en caractères gothiques, d'une « ballade d'Alain Chartier, poète de Bayeux », extraite des *Faictz et dictz* publiés à Paris par P. Le Noir en 1523. Cette ballade, copiée en 1866, a été offerte par l'artiste calligraphe « à Mr Despallières, maire de la Ville de Bayeux, pour remettre à la Bibliothèque de cette ville ».

C'est la ballade « O folz des folz... » de Michaut Taillevent.

P. 717-721. *La Balade de Fougières.* Ce petit poème, qui est improprement intitulé ballade, date de 1449. Il ne peut donc être de Chartier, mort vers 1430. Cependant on a longtemps affirmé qu'Alain Chartier vivait encore en 1449, ou mourut cette année-là. C'est cette date qui a été par erreur introduite, précisément à cause de la *Ballade de Fougères*, dans l'épitaphe d'Alain Chartier retrouvée par Saint-Quentin de Remerville sur un mur de l'église Saint-Antoine d'Avignon, et publiée par l'abbé Expilly dans le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.*[1]

P. 721-722. *Autre balade :*

Hommes failliz, despourveuz de raison
Ref. : Par offenser et prendre autruy demaine.

[1] T. I, p. 341.

Cette ballade donne en acrostiche le nom de Villon. Elle a été restituée à son véritable auteur par M. Bijvanck, dans son *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon.*[1] Mais M. Bijvanck s'abuse étrangement au sujet de la présence de cette ballade dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 833, qu'il regarde comme « un des grands recueils manuscrits des œuvres d'Alain Chartier ». « La place qu'elle y occupe, dit-il, sa présence au dernier feuillet, nous donne peut-être la clef du mystère, comment une ballade de Villon s'est fourvoyée parmi les poésies du docte secrétaire de Charles VII; elle nous paraît avoir été écrite à l'origine par le poète lui-même sur un feuillet de garde ou sur une des feuilles abondantes d'un de ces livres copiés à la hâte et négligemment, qui servaient de base aux scribes pour leurs travaux de commande. Le scribe aura transcrit tout ce qui lui venait sous la main, et voilà Villon enté sur Chartier. » L'explication est beaucoup plus simple, puisque le manuscrit 833 est une copie d'une ancienne édition des œuvres d'Alain Chartier.

P. 722-754. *L'Hospital d'Amours.* L'auteur de ce poème, qui eut un si grand succès au XVe siècle, est Achille Caulier, qui donne son nom en acrostiche dans les premières lettres des six premiers huitains : *Acillès.* Voy. *Romania,* t. XXXIV, p. 559-565.

P. 755-758. *Complainte,* qui commence par ce vers:

Mort, or voy je ta cruaulté.

Le manuscrit de la Bibl. nat, fr. 1727, fol. 130, attribue cette Complainte au Sénéchal d'Eu. Voy. *Romania,* t. XXIII, p. 206, et *Les Cent ballades,* publ. par G. Raynaud, p. LII et 232.

[1] Leyde, 1882, p. 216-217, 221-222.

P. 759-766. *Autre complainte de nouvelle accointance.* Ce poème a été imprimé à part, au commencement du XVIe siècle, sous le titre de *Complainte de saint Valentin Granson compilée par maistre Alain Chartier.* Il est d'Oton de Grandson. Voy. *Romania,* t. XIX, p. 403.

P. 766-770. *La Pastourelle de Gransson.* Ce poème d'Oton de Grandson, a été publié, vers 1510, sous le titre de *Complaincte du Bergier, et responce de la Pastorelle de Gransson, composee par tresexcellent rhetoricien maistre Alain Chartier.* Voy. *Romania,* t. XIX, p. 403. [E. Picot], *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild.* Paris, 1884, t. I, p. 249.

P. 770-773. *Complainte :*

Helas, se je me complains

On retrouve cette complainte dans les manuscrits de la Bibl. nat. fr. 1131, fol. 191-192, et fr. 24440, fol. 225-226, au milieu de poèmes d'Oton de Grandson.

P. 773-778. *Autre complainte :*

Amis, t'amour me contraint

Cette complainte se trouve dans les manuscrits de la Bibl. nat. fr. 2201, fol. 105-109, et 24440, fol. 226-228 v°, à la suite des poésies d'Oton de Grandson. J'ai cru pouvoir l'attribuer à ce poète, dans *Romania,* t. XIX, p. 444. C'est un lai de Guillaume de Machaut, qui figure, par exemple, dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 843, fol. 222 v°-224.

P. 779-781. *Complainte faite et presentee a Paris l'an mil quatre cents cinquante deux.* La date de ce poème, dont les premiers vers des strophes forment l'acrostiche *Ambroise de Loré,* suffit à montrer qu'il n'est pas d'Alain Chartier.

P. 782-792. *Dialogue d'un amoureux et de sa dame.*

Sur ce poème du XIVe siècle, voy. *Romania,* t. XXXIII, p. 206-208.

P. 793-803. *Le Regret d'un amoureux sur la mort de sa dame* ne se retrouve dans aucun des nombreux manuscrits des œuvres d'Alain Chartier (sauf Bibl. nat. fr. 833 et Turin, L. II. 12).

P. 803-809. Ces pages renferment des ballades et des rondeaux, dont les deux derniers seuls, tirés par André Du Chesne du manuscrit Dupuy, aujourd'hui Bibl. nat. fr. 1727, fol. 144 v° et 145, sont peut-être de Chartier.[1] Les autres ballades et rondeaux ne se retrouvent dans aucun manuscrit des œuvres d'Alain Chartier.

La ballade (p. 804) :

Une doulce plaisant nominative
Ref.: Pour assembler la passive en l'actif,

composée par quelque pion en veine de grivoiserie, se rencontre dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 2264, fol. 61 v°, et dans le manuscrit de la Bibl. de Berne n° 473, fol. 90 v°. Elle y est accompagnée de deux autres ballades du même acabit, que P. Le Caron n'a pas connues ou qu'il n'a pas jugé bon de publier :

Dame de beaulté positive
Ref.: Pour avoir force genitive.

et la *Response :*

La forme desiderative
Ref.: Sans point estre derivative.

[1] Voy. *Romania,* t. XXIII, p. 207.

On en retrouve la première strophe dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 5727, fol. 1. Elle était, en outre, copiée dans le manuscrit du cardinal de Rohan, fol. 16, dont il ne nous reste plus qu'une notice, en tête d'un exemplaire du *Jardin de Plaisance*, à la Bibl. nat. à Paris.[1] L'auteur de cette notice apprécie en ces termes cette ballade : « Cette ballade ne vaut rien. *Pudet me.* »

Le refrain (p. 805) :

Puis que de vous approcher je ne puis,

se lit de même dans une ballade de Jean Meschinot.[2]

La ballade (p. 805) :

Fy de ce may qu'on clame si courtois
Ref. : Si fay je aussi d'amours, aussi de dame,

se retrouve dans le *Vergier d'honneur*, édit. Trepperel, fol. EEiiij. Elle a été publiée par Asselineau, comme spécimen de ballade d'Alain Chartier dans le *Livre des ballades*.

Le rondeau (p. 808) :

La mercy Dieu je vis tousjours

a été republié par M. Bijvanck, qui ne le trouve « pas tout à fait indigne de Villon ».[3]

On voit, par cette énumération, combien de poèmes divers ont été faussement attribués à Chartier, et combien prématurée était la dissertation de M. Matthias Hannapel, parue

[1] Voy. *Romania*, t. XXI, p. 428.

[2] Publiée par Guichard, *Poésies de Charles d'Orléans*, p. 122, et par G. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, p. 107.

[3] *Spécimen*, p. 217.

en 1881 sous le titre de *Poetik Alain Chartiers.*[1] Sans se préoccuper le moins du monde de savoir si les ouvrages qu'on trouve imprimés dans l'édition d'André Du Chesne étaient ou non de Chartier, M. Hannapel en a étudié tous les poèmes, rondeaux, ballades et complaintes, c'est-à-dire trente-deux pièces, dont une dizaine seulement sont de l'auteur de la *Belle dame sans merci.*

Les éditions, qui renferment tant de poésies diverses, donnent-elles au moins toutes les œuvres d'Alain Chartier? Pierre Le Caron ne connaissait pas le *Débat des deux fortunés d'amour.*[2] Existe-t-il d'autres poèmes qu'on doive aujourd'hui restituer à Chartier? Le regretté Aug. Molinier, qui a consacré à Alain Chartier un article de son ouvrage si précieux *Les sources de l'histoire de France,*[3] apprécie en ces termes l'édition d'André Du Chesne : « L'illustre éditeur... n'a pas connu beaucoup d'ouvrages authentiques de son auteur. » C'est là une assertion catégorique, dans un ouvrage qui fait autorité, où rien n'a été avancé sans preuves, où toutes les phrases, tous les mots ont été scrupuleusement pesés. Aug. Molinier, il est vrai, n'étant pas un historien de la littérature, a peut-être été mal renseigné sur Chartier. Il est regrettable en tous cas qu'il n'ait pas énuméré quelques-uns de ces « ouvrages authentiques ». Molinier n'a certainement pas voulu parler de deux pièces de vers insignifiantes :

Trop sont a griefz meschief livrez
Cueurs qui d'amours sont enyvrez.....[4]

[1] Altenburg, 1881.

[2] Ce débat a été joint aux œuvres d'Alain Chartier par Galliot du Pré, en 1526.

[3] T. IV, p. 259, n° 4159.

[4] Sur ces vers, voy. Bijvanck, *Ouv. cit.*, p. 218.

et

Quant ung cordier cordant
Veult corder une corde...,[1]

que Pierre Le Caron avait admises parmi les œuvres d'Alain Chartier et que Du Chesne a justement négligées. On peut en dire autant des *Demandes et responses d'Amours*, dont quelques-unes sont fort obscènes, qui ne figurent pas dans l'édition de 1617.

Molinier pensait-il au *Miroir aux dames*, qui, je crois l'avoir montré, date du milieu du XVe siècle, et par conséquent ne peut être l'œuvre de Chartier? Visait-il le lai qui commence par ces vers :

Un mortel lay vueil commencier
Et a tous amans annoncier...?

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire[2] et M. Léopold Delisle[3] l'attribuent l'un et l'autre à Alain Chartier. Le malheur est que ce *Lay mortel* est de Guillaume de Machaut.[4] Songeait-il à la *Complainte faicte par maitre Alain Chartier de la mort de maistre Jaques Millet qui composa la Destruction de Troye ?* Cette complainte est de Simon Greban.[5] Voulait-il parler des *Paraboles de maistre Alain Chartier, en vers*, ouvrage qu'on trouve catalogué dans le Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du Roy?[6] M. Harrisse, dans ses *Excerpta Colombiniana,*[7] parlant d'un exemplaire

[1] Voy. les *Œuvres poétiques* de Guillaume Alexis, t. I, p.21 ; Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, t. V, p. 176, note 1.

[2] *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. II, p. XXIV.

[3] *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*. Paris, 1888, p. 256.

[4] Voy. par exemple le ms. Bibl. nat. fr. 843, fol. 220-221 v°.

[5] *Romania*, t. XXII, 230.

[6] Paris, 1750, t. I, p. 479.

[7] Paris, 1887, p. LXXI.

de cet ouvrage, incomplet du premier cahier et du titre, a cru pouvoir rétablir le titre de la façon suivante d'après le colophon[1] : « Les Paraboles d'Alain Chartier imprimees par Denys Janot pour Sergent et Longis. » Le malheur encore est que ces *Paraboles* ne sont autres que le *Doctrinale minus* ou *Liber Parabolarum* d'Alain de Lille, traduit en français à la requête de Charles VIII et imprimé à Paris en 1492.[2]

Molinier a-t-il peut-être feuilleté la *Protypographie* de J. Barrois, et a-t-il relevé, dans un inventaire des « librairies » de Bourgogne, la mention de cet ouvrage d'Alain Chartier: « Ung autre livre de parchemin couvert de parchemin, intitulé au dehors : *Aucuns Enseignemens que fist maistre Alain le Chartier;* comançant au second feuillet, *La riche et très renomee*, et au dernier, *dont briefment* ?[3] » A-t-il pris ces Enseignements pour un ouvrage inédit d'Alain Chartier, inconnu d'André Du Chesne ? Il s'agit ici du *Quadrilogue invectif*.[4]

Le même inventaire renferme l'indication d'un « livre en parchemin couvert de cuir rouge, intitulé au dos : *Ballades de maistre Alain*, commençant : *Une fois pieça chevauchoye*, et le dernier feuillet : *Ainsi dist on, mais on n'en fera riens.*[5]» Ces ballades de maître Alain sont *Les Cent ballades* composées par Jean Le Sénéchal.

[1] Le colophon est ainsi conçu : « Cy finist les paraboles maistre Alain. »

[2] Les relieurs, comme les rédacteurs de catalogues, attribuaient cet ouvrage à Alain Chartier. Les exemplaires de la Bibl. nat. Y 4390 Rés. ou Y velin 4390 Rés. portent au dos d'une reliure ancienne : « Paraboles d'Alain Chartier. »

[3] J. Barrois, *Protypographie ou Librairies des fils du roi Jean*. Paris 1830, p. 157, n° 1003.

[4] Les mots qui commençaient le deuxième feuillet se trouvent p. 404 de l'édition de 1617 : « Que dira l'en de Troye *la riche et très renommee* ? » Je n'ai pas réussi à retrouver les mots qui commençaient le dernier feuillet.

[5] J. Barrois, *Ouv. cit.*, p. 200, n° 1371.

Le savant auteur des *Sources de l'histoire de France* a-t-il simplement consulté le *Dépouillement alphabétique des inventaires du fonds français et des nouvelles acquisitions françaises*,[1] mis à la disposition des travailleurs dans la salle des manuscrits de la Bibliothèque nationale, ou le *Répertoire onomastique des manuscrits formant la deuxième section de la Bibliothèque royale de Belgique* ?[2] Sous le nom de Chartier (Alain), il aura trouvé, d'une part, *la Complainte des Normands*,[3] *le Débat du cœur et de l'œil*,[4] *la Destruction de Troyes la Grande*,[5] *les Lamentations sur la mort de Charles VII*,[6] d'autre part, *le Débat sans conclusion*,[7] ses *Fables réunies à celles d'Esope*,[8] un poème intitulé *le Jeune écuyer*:[9] tous ouvrages, est-il besoin de le dire, qui n'ont rien à faire avec Alain Chartier.

Sont-ce là les « ouvrages authentiques » de Chartier qu'André Du Chesne n'a pas connus? A part une collection de ballades et de rondeaux, je ne connais aucun poème inédit qu'on puisse, avec quelque certitude, restituer à Alain Chartier.

Ce n'est pas le lieu de passer en revue les cent et quelques manuscrits qui renferment les œuvres de Chartier : un volume y suffirait à peine. Qu'on me permette simplement de faire une constatation. Dans le manuscrit de l'Escurial, le *Miroir aux dames* est encadré du *Breviaire des nobles* et du *Quadrilogue invectif*. M. Knust voyait dans ce fait un argument très fort pour attribuer la paternité du *Miroir* à Char-

[1] T. III, s. v. Chartier (Alain).
[2] Bruxelles, 1857, p. 15.
[3] Bibl. nat. fr. 2861, fol. 230-232.
[4] Poème de Michaut Taillevent.
[5] Bibl. nat. fr. 2861, fol. 224-227.
[6] Complainte de Simon Greban.
[7] Voy. *Romania*, t. XXXIV, p. 570-574.
[8] Bruxelles, ms. 11193. C'est l'Isopet-Avionnet.
[9] Poème d'Oton de Grandson.

tier. Appliqué aux œuvres d'Alain Chartier, dont on ne possède pas de recueil complet qui fasse autorité, l'argument n'a pas de valeur. Il est facile, en effet, de citer plusieurs cas semblables. Dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 1642, l'*Hôpital d'amour* d'Achille Caulier, se trouve placé entre la *Complainte d'Alain Chartier contre la mort* et la *Belle dame sans merci*. Dans le ms. fr. 19139, le même *Hôpital* est placé entre le *Débat des deux fortunés d'amour* et la ballade d'Alain Chartier :

Aucunes gens m'ont huy araisonné
Ref. : Que les loyaulx sont les plus douloureux.

Dans le manuscrit de La Haye, T. 328, l'*Hôpital* est placé entre le *Débat de Réveille-matin* et le *Livre des quatre dames*. Dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 1131, la *Complainte de Saint-Valentin* d'Oton de Grandson figure entre le *Débat des deux fortunés d'amour* et le *Bréviaire des nobles*. Le manuscrit fr. 2249 renferme, entre le *Bréviaire des nobles* et le *Lai de paix*, le *Sentier* et la *Voie de paradis*, petits poèmes attribués, faussement d'ailleurs, à Olivier Maillard. Dans le manuscrit fr. 25293, on lit le *Roman du chevalereux comte d'Artois* entre la *Complainte contre la mort* et le *Lai de paix*. Dans le manuscrit Vat. 4794, entre le *Débat de Réveille-matin* et le *Bréviaire des nobles*, on trouve trois poèmes d'Oton de Grandson, de Michaut Taillevent et d'Achille Caulier. Dans le manuscrit de La Haye, T. 328, le *Parlement d'amour* de Baudet Herenc figure entre la *Belle dame sans merci* et la *Complainte contre la mort*.

VI

Il reste à voir si l'examen du *Miroir aux dames* lui-même, si l'esprit qui l'anime et le but qui l'a inspiré pourraient autoriser l'attribution de ce poème à Chartier. Le « doux poète » Alain Chartier, comme on l'appelait au XVe siècle, avait sur les dames et sur la poésie les mêmes idées que Guillaume de Machaut. Au début de sa carrière, le jeune Machaut avait choisi comme patrons Amour, Doux Penser, Plaisance et Espérance ; il avait pris l'engagement, qu'il a tenu, d'écrire des poésies « jolies et sans amer », plaisantes et amoureuses, toutes à l'honneur et à la louange des dames. Chartier, lui aussi, respectueux admirateur du sexe féminin, s'est gardé d'écrire « chose vilaine ou desplaisante », et il a mis à louer et à magnifier les dames tout son entendement, ou, comme il dit lui-même :

Cueur, corps, sens, langue, plume et bouche. [1]

L'auteur du *Miroir* n'était pas un poète « courtois » ; il condamnait sévèrement l'amour frivole ; c'était un censeur impitoyable, au parler rude et franc, que la grâce et l'élégance féminines n'avaient pas touché. Il semble que l'on ait affaire à l'un de ces frères prêcheurs qui, comme Menot ou Maillard, tonnaient contre les femmes et les amoureux dans des sermons où le diable et l'enfer occupaient une grande place. Son but n'était pas d'écrire un « nouveau dit plaisant », mais de sauver les femmes de la damnation éternelle ; leur âme l'inté-

[1] Edit. Du Chesne, p. 529.

ressait plus que leur « beau corps » et leur « douce face ». Il n'était pas ébloui, comme Chartier, par

Ces doulx visaiges angeliques
Qui semblent estre fais es cieulx.[1]

Il ne faisait certainement pas partie de la Cour amoureuse, et il lui importait peu d'écrire un poème « au deshonneur, reproche, amenrissement ou blame de dame ou dames, damoiselle ou damoiselles, ensemble quelconques femmes, religieuses ou autres, trespassees ou vivans.[2] » Tout cela ne ressemble guère à Alain Chartier, qui, tout jeune encore, était choisi par les dames comme arbitre de questions galantes,[3] et qui, au dire du roi René, composa les plus beaux poèmes amoureux de son temps.[4] Ce n'est pas lui qui, à la cour de Charles VII, se serait permis de faire une sortie pareille à celle du *Miroir* contre la coiffure et la robe des dames. Il était, au contraire, bien décidé à tout admirer et à tout approuver. Pour lui, les dames, en dépit de leurs cornes et leurs queues, étaient « aise de cueur et deduit d'ueil », en un mot le « patron » de tout bien mondain :

Par elles et pour elles sommes,
C'est la source de nostre joye,
C'est l'adresse des nobles hommes,
C'est d'onneur la droicte montjoye,
C'est ce qui les bons cueurs resjoye,
C'est le chief de mondains plaisirs,
C'est ce qui d'espoir nous pourvoye,
C'est le combat de noz desirs.[5]

[1] Edit. Du Chesne, p. 527.
[2] Voy. *Romania*, t. XXXI, p. 602.
[3] Voy. *Romania*, t. XXX, p. 42.
[4] *Œuvres du Roi René*, édit. Quatrebarbes, t. III, p. 132.
[5] Edit. Du Chesne, p. 529.

Serviteur des dames, il avait pris pour devise : « Au povre prisonnier. » Quand on est amoureux à ce degré-là, on ne traite pas les femmes de « bestes mues », on ne leur dit pas qu'elles portent l'enseigne du diable sur la tête, on ne leur donne pas en exemple le castor qui, pour échapper à la mort, se coupe les « genitoires », on ne les menace pas de toutes les horreurs de l'enfer.

Archidiacre de Paris et secrétaire du roi, Alain Chartier passa la plus grande partie de sa vie à Paris. Il n'aimait vivre que là,

Car, sans y estre, bon jour n'ay,

dit-il dans le *Livre des quatre dames.*[1]

On peut déduire de la strophe 93 que l'auteur du *Miroir* vivait en province. Si, remarque-t-il, les dames ne portaient leurs atours extravagants que pour plaire à leurs maris,

Doncques, elles les laisseroient,
Leurs maris estans a Paris
Ou ailleurs, dehors du païs.[2]

A voir sa sollicitude pour l'âme des dames qu'il voudrait arracher des griffes du diable, et sa connaissance des textes bibliques, on peut, en outre, supposer que ce provincial était quelque honnête ecclésiastique.

[1] Edit. Du Chesne, p. 682.
[2] *Miroir*, v. 739-741.

VII

Le *Miroir aux dames* est conservé dans trois manuscrits :

I. Escurial, O-I-14. Ce volume, du XVe siècle, comprenant 58 fol. à 2 colonnes, a été décrit par M. Knust. Il renferme les quatre ouvrages suivants : fol. 1-22 v°, *la Reduction et recouvrement de la duchié de Normendie;* fol. 22 v°-26 v° *le Breviaire aux nobles;* fol. 27-34 v°, *le Mirouer aux dames;* fol. 35-58 v°, *le Quadrilogue.* Je désigne ce manuscrit par la lettre *A*. La copie que M. Knust avait prise du ms. de l'Escurial se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Leipzig, Hs. O 687. Une ancienne élève de M. le prof. Suchier, Mme Kalbfleisch-Benas, — l'excellente éditrice du *Triomphe des dames* d'Olivier de la Marche, — à laquelle je présente ici tous mes remerciements, a bien voulu, il y a plusieurs années, relever pour moi les variantes de ce manuscrit.

II. Paris, Arsenal, 3523. *(B)*. Voy. la description de ce volume dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, par Henry Martin. Paris, 1887, t. III, p. 415-417.

III. Paris, Bibl. nat. fr. 924. *(C)*. Voy. P. Paris, *Manuscrits françois*, t. VII, p. 251-255; *Catalogue des manuscrits françois, Ancien fonds*. Paris, 1868, t. I, p. 157; *Romania*, t. XXV, p. 312, article intitulé : « Un prétendu manuscrit autographe d'Alain Chartier. »

De ces trois manuscrits, qui datent de la seconde moitié du XVe siècle, *A* nous a conservé le meilleur texte du *Miroir*

aux dames : sa langue est plus ancienne que celle de *BC*, l'ordre des strophes est préférable. *B* et *C* présentent le plus souvent les mêmes leçons ; la strophe 66 manque dans l'un et l'autre ; d'autre part, la strophe 71, qui manque dans *A*, se retrouve dans *BC*. Enfin, ces deux manuscrits distribuent les huitains 75 à 88 de la même façon fautive, erreur qui remonte probablement au relieur du manuscrit copié par *BC*. Par contre, dans quelques leçons, *B* se rapproche de *A* et s'éloigne de *C*. Dans ce dernier manuscrit, le *Miroir aux dames* a été quelque peu rajeuni et, par places, remanié.

Le Mirouer aux Dames.

---

1 Mes dames et mes damoiselles,
Jeunes, bourgoises et marchandes,
Veufves, mariees et pucelles,
Portans atour et houppelandes,
Chapperons des pays Hollandes, 5
De France, Escosse et Allemaigne, [1]
Je vous presente mes offrandes,
Afin que de moy vous souviengne.

2 Dès celle heure que je fu né,
Je me repute estre tenu 10
A vous, car je fu gouverné
Par vous et de vous suis venu.
Ne depuis ne m'est sourvenu
Aucun bien que par vous ne soit, [2]
Pour ce m'en est il souvenu, 15
Car ombly son maistre deçoit.

[1] Sur les différentes espèces de chaperons, voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, t. III, p. 136-137, et Victor Gay, *Glossaire archéologique du Moyen âge et de la Renaissance*. Paris, 1887, p. 330-334.

[2] Ces vers rappellent un passage de l'*Excusation* d'Alain Chartier, édit. Du Chesne, p. 529 :

Je suis aux dames ligement,
Car ce peu qu'oncques j'euz de bien,
D'onneur et de bon sentement,
Vient d'elles, et d'elles le tien.

3 Tout mon temps je vous ay amees
Et faiz encores loyalment,
Et pour mes maistresses clamees
Vous ay tousdis publiquement. 20
Et encores tresfeaument
Je vous vueil, sans cesser, servir,
Pour vostre prouffit seullement,
Et vostre grace desservir.

4 Si vous prie que ne soiez, 25
S'il vous plaist, de moy mal contentes,
Se vous oyez ou vous voyez
Aucunes choses desplaisantes
A vous, car toutes mes ententes
Tendent seulement a vous faire 30
A Dieu et au monde plaisantes,
Ne je n'en quiers autre sallaire.

5 Amours me contraint a vous dire
Ce qui s'ensuyt, ne je ne puis
Son vouloir bonnement desdire, 35
Car son vray serviteur je suis,
Vers luy sur tous autres j'afuis,
Ne desdire ne le sçaroie
Pour doubte d'en estre repris,
N'aussy faire ne le vouldroie. 40

6 Et affin que vous entendez
De quel amour je suis contrains,
Ce n'est pas celle que vendez
O les yeulx a ceulx qui estrains
Sont d'un fol desir et destrains 45
Par desordonnee plaisance,
N'a celle ne vueil estre astrains,
N'obeissant a sa puissance.

7 Mais je suis contraint d'une amour
Raisonnable, dont je vous ame, 50
Et desire, sans nul demour,
Le bien du corps et plus de l'ame,
Car depuis que nature en fame
A fait euvre si precieuse,
On la doit deffendre de blasme 55
Et d'autre euvre mal gracieuse.

8 Si me vueil doncques acquitter
Envers vous, et ne vous desplaise
Se j'ay voulu en vers ditter
Ce dont trop je suis a mal aise, 60
Car plus n'ay loy que je m'en taise.
Force m'est de le descliquer,
Si vous supplie qu'il vous plaise
L'escouter et bien praticquer.

9 Dieu et Nature vous ont faictes, 65
Selon humaine creature,
Si belles et si bien pourtraictes
Et de si noble pourtraicture
Qu'en vo singuliaire painture
Ont voulu qu'homme se delicte 70
Et preigne sa plaisance et cure,
Voire dessoubz la loy escripte.

10 Pensez quelz biens vous a donné
Nature, la tresnoble ouvriere,
Et comment elle a ordonné 75
Vo corps et devant et derriere.
La teste, qui est la premiere
Et la plus excellent partie,
Regardez en quele maniere
Elle l'a de ses dons partie. 80

11 De beaulx blons cheveux l'a paree, [1]
Qui est ung bien singulier don,
Et les yeulx pour estre esclaree,
Le nez, la bouche et le menton,
Et les oreilles pour le son 85
Y a mis, et tout par mesure
Et pour la plus noble façon
L'a faicte ronde par droicture.

12 Ne ce n'est mie sans mistere
Qu'elle l'a ainsi compassee 90
Ronde en figure comme espere,
Non pas en figure quarree,
Car par rondeur nous est moustree,
En exposant sa fiction,
Fourme justement figuree 95
Signiffiant perfection.

13 De toutes figures du monde
Il n'en est point de si parfaicte
Comme espere ou figure ronde,
C'est de toutes la plus complecte. 100
Et pour ce a vostre teste faicte
Nature a icelle semblance,
Affin qu'elle mieulx vous retraicte
Sa perfection et puissance.

[1] Au moyen âge, une femme, pour être belle, devait avoir des cheveux blonds. Voy. J. Houdoy, *La beauté des femmes dans la littérature et dans l'art du XIIe an XVIe siècle*. Paris, 1876, et Rod. Renier, *Il tipo estetico della donna nel medio evo*. Ancona, 1885. — Dans le *Champion des dames* de Martin Le Franc, « l'Adversaire » reproche aux femmes de se « blondir » les cheveux :

Il n'est rien que femme n'eschive,
Ne vois tu comme de leschive
Ses cheveux noirs comme corneille
Blondist, et sa couleur nayfve
En oste, et nous semble merveille ?

14 Car de tous les membres du corps 105
La teste est le mieulx accomply,
Ou par dedans ou par dehors ;
Il n'en est point de si remply
De vertus ainsi qu'est celuy,
Car les sens ont plus de puissance 110
En celui membre qu'en nully,
Et aussi plus grant apparance.

15 Par dedans est la congnoissance,
La memoire, l'entendement,
Le sens, sçavoir, et la science 115
Pour discerner parfaictement
Du vray le faulx, le jugement
De l'omme et la discrection.
C'est le membre certainement
Ou plus a de perfection. 120

16 Et par dehors sont les oreilles,
La bouche, le nez et les yeulx,
Le menton, les joes vermeilles.
On ne sçaroit pourtraire mieulx !
Et encores y a fait Dieux 125
La face en telle difference
Qu'on ne treuve jeune ne vieulx
Qui n'ait differente semblance.

17 L'ame, combien qu'elle demeure
Du corps en chascune partie, 130
Toutesfois elle plus labeure
Et a sa vertu despartie
En la teste, qui signifie
Que perfection y habonde.

Et pour ce, sans cause n'a mie 135
Esté faicte la teste ronde. [1]

18 Helas ! je voy que vous, mes dames,
En pourchassant tout le contraire
Du salut du corps et des ames,
Mettez si grant paine a desfaire,
Ce que vous a voulu Dieu faire, 140
En signe que soyez parfaictes,
Et voullez sembler et retraire
Autres que Dieu ne vous a faictes.

19 Vous faictes voz testes carrees, 145
Les unes longues et cornues,
Les autres les ont bigarrees,
Eslevees jusques aux nues. [2]
Vous me semblez les bestes mues,
Ne je n'y congnois, a grant paine, 150
Sinon que vous estes vestues
En ung petit de fourme humaine.

20 Je ne puis bonnement comprendre
Dont vous vient si grande folie,
Ne quel plaisir vous pouez prendre 155
A porter telle deablerie

[1] La tête ronde, séjour de l'âme, est une idée empruntée au Timée de Platon : « A l'imitation de la forme ronde de l'univers, les dieux placèrent les deux cercles divins de l'âme dans ce corps sphérique que nous appelons maintenant la tête, et qui est en nous notre partie la plus divine et la maîtresse de toutes les autres ». *Œuvres de Platon*, traduites par Victor Cousin. Paris, 1839, t. XII, p. 143.

[2] Voy. dans Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 285, une gravure tirée de Champollion-Figeac, *Les Tournois du roi René*, représentant la coiffure et la robe des grandes dames à la mode de 1450. Voy. également Viollet-le-Duc, *Ouv. cit.*, t. IV, p. 292.

Sur voz testes, car elle ennuie
Et desplait a Dieu et au monde,
Et ne fait qu'engendrer envie
Et mal parler, que Dieu confonde. [1] 160

21 Helas! vous n'estes pas contentes
D'estre doulcement atournees,
Se vous ne portez unes tentes
Dont voz testes soient voillees;
Et, pour estre mieulx desguisees, 165
Sur haulx pieulx vous fichez les toilles,
Si grans et si esparpillees,
Qu'il semble que ce soient voilles.[2]

[1] On pourrait dresser une liste assez longue de poètes et de moralistes qui, durant le moyen âge, ont blâmé la coiffure des femmes en termes sévères et injurieux. Eustache Deschamps, par exemple, comme l'auteur du *Miroir,* trouvait que les « cornes » des dames de son temps déplaisaient « a tous communement » (Édit. Queux de Saint-Hilaire, t. VI, p. 200) :

Oncques ne fut si lourd afublement
Ne si cornu ; visaiges fait de chas,
Et si desplaist a tous communement
Tel chief fourré d'estrange channevas;
Cornes portez comme font les lymas...

Olivier de la Marche seul fait exception : il comble d'éloges le chaperon de son temps, qui « tient le chief en santé » et la cervelle « en prosperité » (édit. Kalbfleisch, p. 82) :

Je vis atours de diverse maniere
Porter aux dames pour les mieulx atourner :
L'atour devant et celui en deriere,
Les haulx bonnez, quevrechiez a baniere,
Les haultes cornes pour dames triumpher.
Maintenant voy simples atours porter,
Qui bien me plaist, ce sont les chapperons....

[2] On lit les vers suivants dans la *Remembrance de la Mort* (Montaiglon, *Recueil de poésies françoises,* t. II, p. 206) :

Nobles dames et demoiselles,
Qui sont si grandement parees
Que leurs testes semblent grans voiles,
Tant sont leurs cornes eslevees...

22 Quant vous estes dedans l'eglise
Et prenez la place premiere, 170
Les autres, qui sont au service
Après vous assises derriere,
Ne peuent en nulle maniere
Vëoir l'autel ne lever Dieu,
S'elles ne se lievent arriere 175
Debout, et ce n'est pas beau gieu.

23 J'ay veu, pieça, qu'on ne portoit
Que deux cornes dessus les testes,[1]
Et encores on vous en blasmoit
Et vous en appeloit on bestes, 180
Et maintenant, qui estes prestes
D'estre de huit cornes cornues,
Que peut on dire que vous estes,
Se non pires que bestes mues?[2]

24 Or me regardez ces paintures 185
Et tous ces ymaiges pourtraiz,
Qui sont si doulces pourtraitures
Faictes a si deliez traiz.

[1] L'auteur du *Miroir* fait-il allusion aux atours en largeur, de la forme d'une paire de cornes abattues dont parle Jouvenel des Ursins : « [En 1417], les dames menoient grans et excessifs estats, et cornes merveilleusement haultes et larges. Et avoient de chascun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit que elles se tournassent de costé et baissassent » ? Ces coiffures prirent de telles dimensions, raconte Quicherat, *Ouv. cit.*, p. 259, que la reine Isabeau de Bavière jugea nécessaire de faire agrandir les portes des appartements au château de Vincennes. Ou bien l'auteur du *Miroir* entend-il parler du hennin ? Voy. Viollet-le-Duc, t. III. p. 230-231, IV, p. 38, fig. 17. Quicherat, p. 278 et 284.

[2] Lecoy de La Marche, *La chaire française au moyen âge*. Paris, 1886, p. 439, fait une analyse d'un sermon de Pierre de Limoges : « Les dames de Paris aiment à se couvrir le chef d'édifices en forme de cornes, même pour circuler dans les rues. La nature leur a refusé cet ornement ; elles ont soin d'y suppléer, pour se rendre semblables aux bêtes ».

Voyez vous point qu'on leur ait faiz
Ces cornes et ces grans bourreaulx ? 190
Nennil, ils seroient deffaiz
Et n'en seroient pas si beaulx !

25 Ung bon paintre, quant il veult faire
Ung ymaige et y met sa cure,
Il met paine de le pourtraire, 195
Selon sa fourme et sa figure,
Au plus près qu'il peult de nature,
Aultrement son euvre deffait :
Car l'art doit suivir la mesure
De nature et ce qu'elle fait. 200

26 Nature ne vous a point faictes
Ainsi que vous estes cornues,
N'elle ne vous a du chief traictes
Ces cornes ainsi estandues.
D'ou sont elles doncques venues, 205
Sinon par arrogantes flames,
Dont toutes estes detenues
En tresgrant dangier de voz ames ?

27 Quant Dieu, le souverain ouvrier,
Lors qu'il fourma nature humaine 210
Et qu'il volt Eve ymaginer,
Si parfaicte et si souveraine
Et de si tresgrant beauté plaine,
S'il eust veu qu'il feust neccessaire
Qu'elle eust cornes, chose certaine 215
Est qu'il les luy eust voulu faire.

28 Mais il volut faire homme et femme
Pour le servir et estre siens,
Et pour avoir le corps et l'ame,
Sans ce que jamais y eust riens 220

L'annemy, et par ces moyens
Il volut que ses pennonceaulx
Feussent sur leurs testes seans,
Ou lieu de cornes et bourreaulx.

29 Le droit panonceau et l'enseigne 225
Qu'il volut sur voz testes pendre,
C'est humilité, qui enseigne
Et ne volt a autre fin tendre
Fors seullement vous faire entendre
A elle ou toute grace habonde, 230
Et du plus grant jusques au mendre
Avoir la loenge du monde.

30 Et en telle signiffiance
Ont ordonné Dieu et l'Eglise
Qu'au jour que karesme commance 235
Soit dessus vostre teste mise
Cendre, qui denote et devise
Qu'en celluy lieu, principalment,
Humilité doit estre assise
Et doit apparoir clerement. 240

31 On ne vous met point ceste cendre
Sur le pis ne dessus les mains,
Ne ne le fait on point descendre
Sur le ventre ne sur les rains ;
Car l'Eglise et les hommes sains 245
Ont voulu que le chief enseigne
Pour remonstrer que, plus ne mains,
La doit estre de Dieu l'enseigne.

32 Ceste enseigne est la plus propice
Pour vous et la plus convenable 250
Qui soit, car elle est sans nul vice
Et est a chascun agreable.

Par elle femme est amiable,
Doulce, plaisant et gracieuse,
Et en trestous ses fais louables : 255
C'est pour vous la plus precieuse.

33 Vous desirez estre louees
Et de chascun avoir la grace,
Et pour ce estes ainsi parees
Par teste, par corps et par face. 260
Mais croyez qu'il n'est riens qui face
Tant vous louer que humilité,
Ne qui de bien plus vous pourchace
Ne d'amour, c'est la verité.

34 Humilité est la nourrice 265
D'amour et de dilection,
Et si a de son droit office
La garde et la protection
De parfaicte excellenction,
Et pour ce, se vous requerez 270
Grande recommendation,
Pour Dieu, humilité querez. [1]

[1] C'est aussi le premier conseil que donne aux femmes Olivier de la Marche, dans son *Triumphe des dames*, édit. Kalbfleisch, p. 5-6. — Dans le ms. 758, fol. 42, de la Bibliothèque municipale de Tours, se trouve un poème, encore inédit, intitulé le *Droit atour des dames*, composé pour inviter les femmes à se vêtir « d'humilité ». Voici la première strophe :

Dame de très plaisant actour
Et de luisante pourtaicture,
Venez toutes de moy entour
Pour entendre cette escripture.
Delaissez d'orgueil la painture,
Revestez vous d'umilité,
Pour eviter l'orde pointure
D'enfer et de l'orribleté.

Philippe Bouton, dans son *Miroir*, trouve au contraire que les femmes sont des modèles d'humilité, « en maintien, en cueur et en œul ». Edit. Beauvois, p. 25.

35 La benoiste Vierge Marie,
Qui tant fut bonne et debonnaire
Et de tant de vertuz raemplie 275
Que nul ne le sçairoit retraire,
La chose qui plus la fist plaire
A la treshaulte Trinité,
Qui mere de Dieu la fist faire,
Ce fut sa grant humilité. 280

36 Humilité eust le pouoir
Qu'elle la fist devenir mere
De Dieu, et la fist concepvoir
Jhesucrist, son filz et son pere,
Et si fist tant, par son mistere, 285
Que toutes generations
La tesmongnerent, a voix clere,
Plaine de benedictions.

37 Soyez doncques, dames, garnies
D'umilité, s'avoir louenge 290
Vous voulez et estre cheries
Du privé comme de l'estrange,
Car toute la beaulté d'un ange,
Sa clarté, son agilité,
Ne vous seront ne plus que fange, 295
Se vous n'aviez humilité.

38 Qui avroit toutes les vertus
Assemblees, et il n'avroit
Son corps paré et revestus
D'umilité, il sembleroit 300
Ung homme qui porter vouldroit
Dessus sa teste ung plain panier
De pouldre seiche et qui courroit
Contre le vent, sans soy targier.

39 Car tout ainsi comme le vent 305
La pouldre seiche emporteroit,
Tellement que, le plus souvent,
Ou panier riens ne demourroit,
Tout ainsi se departiroit
Chascune vertu, se me semble, 310
Quant humilité n'y seroit,
Ne ne se tendroient ensemble.

40 Portez doncques, dames, portez
Ceste enseigne dessus voz testes,
Et desormais vous deportez 315
De porter l'enseigne des bestes ;
Car soyez seures que vous n'estes
Plaisantes a Dieu ne a homme,
Soit aux jours ouvriers ou aux festes,
Ainsi cornues, c'est la somme. 320

41 Ne laissiez point les panonceaulx
Ne l'enseigne de vostre ami
Jhesus, pour prendre les seaulx
De l'ordre de vostre annemi,
Car il n'est ne jour ne demi 325
Qu'il n'estudie a vous destruire.
Autres tesmoingz y a que mi,
Qui l'ont ainsi voulu escripre. [1]

[1] Les coiffures désordonnées des femmes sont condamnées dans de nombreux sermons comme étant les insignes du diable et de l'enfer. Un dominicain traçait des parisiennes de la fin du XIIIe siècle le portrait vivant : « En apercevant une de ces femmes, ne la prendrait-on pas pour un chevalier se rendant à la Table Ronde? Elle est si bien équipée, de la tête aux pieds, qu'elle respire tout entière le feu du démon.... Levez les yeux vers sa tête : c'est là que se voient les insignes de l'enfer. Ce sont des cornes, ce sont des cheveux morts, ce sont des figures de diable. » Lecoy de la Marche, *Ouv. cit.*, p. 438. — Le chevalier de La Tour Landry, dans le livre qu'il composa pour l'enseignement de ses filles, raconte qu'un

42 Le deable par son grant orgueil
Fut chassé hors de paradis. 330
En enfer, en paine et en dueil
Fut mis, ou il sera tousdis.
Et afin qu'il fust plus hardis
Et qu'on le fuye et qu'on le craigne
On luy mist cornes huit ou dix 335
Sur son chief, pour sa propre ensaigne.

43 Ceste ensaigne est la plus propice
Pour luy que nulle autre apparance,
Car elle denote le vice
D'orgueil et son oultrecuidance ; 340
Et pour ce que, par arrogance,
Il voulut ressembler a Dieu,
En memoire de ceste offence
On luy mist cornes en ce lieu.

évêque prêchait un jour devant une grande assemblée « de dames et de damoiselles, dont il y en avoit d'attournees a la nouvelle guise qui couroit, et estoient bien branchues et avoient grans cornes ». Cet évêque compara ces dames « ainsi cornues et branchues » à des limaces et à des licornes, et il ajouta : « Je doute que l'ennemy soit assis entre leurs branches et leurs cornes ». Edit. Montaiglon, p. 98-99. Ailleurs, le chevalier de La Tour Landry raconte à ses filles qu'un saint ermite vit un jour des chevaliers et des damoiselles qui « bourdoyent et jengloyent » à la messe, et des diables « moult noirs et moult orribles qui aussi se rioyent et jengloyent d'eulx. Ces ennemis sailloient sur leurs cornes, sur leurs riches atours et sur leurs cointises, aussi comme petiz oiselez, qui saillent de branche en branche. » p. 63. — Quicherat, p. 310, rapporte une diatribe du cordelier Pierre des Gros contre les « couvrechefs à bannière » : « La teste, qui souloit estre cornue, maintenant est mitree.... C'est grand folie d'ainsi lever et hausser le signe de son orgueil. Je vois autre mal a ce grand estendard qu'elles portent.... C'est signe que le diable a gagné le chasteau contre Dieu. Quand les gens d'armes gagnent une place, ils mettent leur estandard au-dessus ».

44 Se vous voulez doncques, mes dames, 345
Estre a Dieu et de sa mesgnie,
Pour sauver voz corps et voz ames,
Laissiez ces cornes, je vous prie.
Car ne doubtez que trop ennuye
A Dieu, quant il voit que l'ensaigne 350
De son adversaire partie
Vous portez ou lieu de la sienne.

45 Je ne saiche roy terrien
Qui ne fut tresfort desplaisant
Se son annemy ancien, 355
Par oultrage guerre faisant
Et son royaume destruisant,
Venoit desploier ses banieres
A son pays le plus plaisant,
Et les planter a ses barrieres. 360

46 Encores plus luy desplairoit
S'ainsi estoit qu'il apperceust
Son annemy, qui desploieroit
En la meilleur ville qu'il eust
Son estandart, et que ja feust 365
Tout au plus hault du chastel mis,
Et que secourir ne lui peust
Sans passer par ses ennemis.

47 Tout ainsi desplaist il a Dieu
Et lui est tresdesagreable, 370
Quant il voit oster de son lieu
Son ensaigne tresagreable
D'umilité, et que le deable,
A vostre perte et grant meschief,

Met son ensaigne espovantable 375
D'orgueil par dessus vostre chief[1].

48 Se vous saviez bien la raison
Pourquoy devez estre voillees
Et avoir en toute saison
Le chef couvert, si empeschees 380
Ne si tresfort embesongnees
Ne seriez de lever voz testes,
Pour estre de tous regardees,
Ainsi cornues que vous estes.

49 Le voille a esté ordonné[2] 385
Pour les femmes generaument,
Et si leur a esté donné
Pour deux causes principaument :
L'une, pour moustrer clerement
Qu'elles sont en subgection 390
D'omme et en son gouvernement
Et dessoubz sa protection ;

[1] C'est à peu près ce que disait l'auteur du *Dit des cornetes*, publié par Jubinal dans ses *Jongleurs et trouvères*, p. 91 :

De lor cornes est grand parole,
Genz s'en gabent, n'est pas frivole,
Parmi la vile.
Tel cointise est a Dieu trop vile,
C'est aussi voir comme evangile,
Et n'est pas fable.
Mès je croi bien que le deable,
Les veut asseoir a sa table,
Qui leur ensaingne
Qui n'i ait nule qui se faingne
De porter de pechié l'ensaingne
Desus son chief.

[2] Voy. I Epit. aux Corinthiens, chap. XI, v. 2-16.

50 L'autre, aussi en signifiance
De la grant malediction
Que Eve par inobediance 395
En sa grande transgression
Fist a sa generacion,
Et pour moustrer appertement
Que la prevaricacion
Vint des femmes premierement. [2] 400

51 Par ainsi vous pouez congnoistre
Et clerement apercevoir
Pour quoy couvertes devez estre,
Et que le voille blanc ou noir
Vous est baillé, a dire voir, 405
En signe de pugnicion,
Pour vostre mal plaindre et douloir
Et en avoir contriction.

52 Si m'esbahis dont tout ce vient,
Ne qui vous a ainsi deceues, 410
Si non folie qui vous tient,
De vouloir estre ainsi cornues,
Et d'eslever jusques aux nues
Le couverteur de penitance,
De vouloir ainsi estre veues 415
En reprouche et en desplaisance.

53 Je ne tendroye pas a saige
La femme qu'on aroit mistree
Pour murtre ou pour maquerelage,
Ou qu'on aroit pilloriee, 420

[2] I Epit. à Timothée, chap. II, v. 14.

S'elle se tenoit a paree
D'avoir la mistre sur sa teste
Bien hault assise et eslevee,
Cuidant que ce fust chose honneste.

54 Ainsi me semblent grans follies 425
Quant femmes, pour elles parer
Et pour ressembler plus jolies,
Veullent leurs voilles eslever
Qu'on leur a voulu ordonner
Pour leurs deffaultes regarir, 430
Et qu'elles deussent abesser
Si bas qu'on ne les peust choisir.

55 Et affin qu'on ne die mie
Que j'aye mes rimes trouvees
Par courroux ou par quelque envie, 435
Sur celles qui sont attournees
Et qui ont leurs testes voillees
De cuvrechiefz, tant seulement [1],

[1] Les couvre-chefs étaient réservés aux nobles (voy. la strophe 107 du *Miroir*), les chaperons aux bourgeoises. On peut lire, au sujet de la rivalité entre les hauts atours et les chaperons, un débat fort intéressant intitulé le *Debat de la demoiselle et de la bourgeoise*, composé quelques années après le *Miroir aux Dames*, et que Montaiglon a publié (*Recueil de poésies françoises*, t. V, p. 5-33) d'après une édition de la fin du XVe siècle. (On trouve ce poème dans les manuscrits suivants: Paris, Bibl. nat. fr. 1661, fol. 2-12 ; n. acq. fr. 4513, fol. 93-106; Arsenal 3523, p. 51-70 ; La Haye, T. 328, fol. 296-306; Vatican, Reg. 1363, fol. 85-105 ; Reg. 1720, fol. 116-126). Voici deux strophes sur les couvre-chefs et les chaperons :

LA BOURGOISE.

Celle qui le chaperon laisse
Pour couvrechief et atour prendre,
Cuide monter, mais elle abaisse ;
Car ilz sont de toille trop tendre,

Pour estre par moy corrigees,
Ce n'est pas mon entendement. 440

56 Car je parle sur toutes femmes
Sans ce que nulle en soit remise,
Soient ou princesses ou dames,
Bourgoises ou de marchandise,
Sur les chiefz desqueles j'advise 445
Du deable la prefection,
Et qu'il y a ensaigne mise
En signe de possession.

57 Car supposé qu'aucunes portent
Chapperons en lieu de drappeaux, 450
Toutesfois pas ne se deportent
De fourrer dessoubz des bourreaulx [1]

Le vent les fait voller et fendre;
Mais le chaperon toujours dure,
Ne la pluye n'y peult estandre,
Car il a double couverture.

LA DAMOISELLE.

Tous biens viennent de couvrechief,
Et tient la persomme plaisante.
Du chaperon n'est que meschief,
C'est une chose trop pesante
Qui ne fait point la femme gente,
Tant vient choir sur le collet,
Dont souvent telle en est dolente
Qui porte le col maigre et lait.

[1] Sur les bourreaux, bourlées ou bourrelets, voy. Victor Gay, *Glossaire*, p. 195 : « Proprement une sorte de couronne faite de bourre (ou montée sur une carcasse de jonc ou de baleine) diversement recouverte et enrichie, dont la mode s'introduisit en France avec Isabeau de Bavière (1385), et qui, tantôt posée à plat sur la tête, tantôt relevée sur les tempes en manière de larges cornes arrondies, servait souvent de bases à ces coiffures pyramidales portées par les femmes au XVe siècle. »

Pour les faire monter plus haulx ;
Si me semble qu'elles sont bestes,
Car ilz leur feussent trop plus chaulx 455
S'ilz feussent plus près de leurs testes.

58 Mais s'ilz estoient bien joingnans
A leurs testes, elles n'avroient
Les cornes haultes ne poignans ;
Par ainsi elles cuideroient 460
Que mal habillees seroient,
Pensans que ce fust laide chose,
Et de ce se courrouceroient,
Ainsi comme je le suppose.

59 Et pour ce fault il qu'elles fourrent 465
Soubz leurs chapperons grans bourreaulx,
Qu'elles remplissent et embourrent
De poil de cerf ou de chevaulx,
Pour monter leurs chapperons haulx.
Lors cuident estre bien jolies, 470
Et se leurs chiefz sont froiz ou chaulx,
Elles n'en donnent deux roties.

60 Encores ne sont elles mie
Contentes de leurs chapperons,
Mais pour mieulx moustrer leur follie 475
Dient : « Vecy que nous ferons.
« Sur noz testes affublerons
« Les chapperons a ces gallans
« Et plus jolies en serons,
« Selon noz cuers et noz tallans. » 480

61 Et, de fait, je voy qu'elles portent
Chapperons d'ommes sur leurs testes,
Et s'y delittent et deportent,
Et si s'en parent aux grans festes ;

Et, pour ressembler plus honnestes, 485
Sur haulx bourrelez les encrochent,
Et la, comme cornes de bestes,
Les atachent fort, qu'ilz ne lochent.

62 Après sont cinq ou six cornettes
Qui sont tout alentour pendues, 490
De fins rouge, noir ou brunettes,
Bien mises et bien estendues,
Si decouppees et rompues
Que jamais ne seront honnestes.
Ainsi veulent estre cornues 495
De tous les costés de leurs testes !

63 Helas ! s'elles sçavoient bien,
Ou s'elles vouloient entendre
Comme a toute femme de bien
L'Escripture a voulu deffendre 500
Que ne fust si folle de prendre
Les habitz qui aux hommes sont,
Elles ne se feroient reprendre
Si souvent, comment elles font.

64 Il est deffendu en la Bible [1] 505
Que femme ne soit tant hardie,
Sur paine de tourment terrible,
De commectrē ydolatrie,
De porter nul jour de sa vie
Habit qui a homme appartiengne, 510
Et pour ce, qui telle follie
Ara faicte, si s'en astiengne.

[1] Deutéronome, chap. XXII, v. 5. Dans le *Champion des Dames*, Martin Le Franc excuse, au contraire, Jeanne d'Arc de s'être, au mépris du Deutéronome, habillée en homme. Voy. *Huitains inédits de Martin le Franc sur Jeanne d'Arc* dans *Le Moyen âge*, 1893, p. 105-107.

65 Mettez toutes ces cornes jus,
Et pour habiller vostre chief
Affublez gentement dessus 515
Un chapperon ou cueuvrechief;
Car ce seroit trop grant meschief
Que, pour vostre plaisance vaine,
Vous feussiez, en corps et en chief,
Dampnees en douleur et paine. 520

66 Et n'attournez pas seulement
Vostre chief en humilité,
Mais habillez pareillement
Vostre corps, car, en vérité,
Il y a de la vanité 525
Et de l'orgueil si largement,
Que c'est grande difformité
De vëoir vostre habillement.

67 Quant je regarde voz colletz, [1]
Qui touchent jusquez la chainture, 530
Si grans par derriere et si letz,
Et puis je revoy l'ouverture
Par devant, et la rebrachure
Ou de penne a plus de trois doye,
Je n'ay de vous regarder cure, 535
Car il n'est nul bien que j'y voie.

68 De quoy servent toutes ces pannes
Que vous monstrez ainsi dehors ?
En estes vous plus belles dames
Ou de visaiges ou de corps ? 540

[1] Ce vers fait penser à ceux de Villon (édit. Longnon, p. 32) :
Dames a rebrassez collez,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourrelez....

Se vous le cuidiez ainsi, lors
La beaulté vous semble plus belle
De bestes dont les corps sont mors
Que vostre beaulté naturelle!

69 Je ne voy point, quant est a moy, 545
Que ces pennes ne ces pourfilz,
Dont vous faictes si grant reploy,
Vous facent honneur ne prouffiz.
Ilz coustent des frans huit ou dix
Et n'en vient point d'utillité 550
Au corps, et pour ce, m'est advis,
Ce n'est que superfluité.

70 Retraiez trestous ces oultrages,
Voz colletz et queues couppez,
Car ilz vous font trop grans dommages 555
Ou vostre que vous y boutez,
Et aucunes fois endebtez
Vous en estes, et, qui pis vault,
Voz ames vous en encouppez
Et privez des grans biens d'en hault. 560

71 Prenez exemple a une beste
La quelle est castor appellee,
Dont en maint lieu on fait grant feste,
Et est beste tresrenommee :
Quant elle voit qu'elle est chassee, 565
Pour doubte qu'on ne lui mefface,
Comme saige et bien advisee,
Gecte ce pour quoy on la chasse.

72 Ainsi qu'on treuvē es histoires, [1]
On la chace communement 570

[1] Voy. par exemple le *Bestiaire* de Philippe de Thaun, édit. E. Walberg, p. 42-44 ; le *Bestiaire* de Guillaume le Clerc, édit. R. Reinsch, p. 286-288; *Li livres dou tresor* de Brunet Latin, édit. Chabaille, p. 231-232.

Pour en avoir les genitoires,
Desquelz on fait puis ongnement ;[1]
Et quant elle voit clerement
Qu'elle est près de prinse et desfaicte,
Elle arrachē hastivement 575
Ses genitoires et les jette.

73 Pensez que vous estes chassees
De l'ennemy pour voz estaz,
Pour voz cornes hault eslevees
Et voz queues traynans en bas, 580
Et si demourrez en ses las
En la fin, se conseil n'avez.
Et pour ce, mes dames, helas !
Jettez les hors et vous sauvez !

74 Je sçay bien que c'est chose dure 585
A vous d'oster voz paremens,
Et vous semblera grant laidure
De changer voz habillemens,
Et trouverez des argumens
Et des raisons pour soustenir 590
Voz cornes et voz ornemens
Et pour voz estas maintenir.

75 L'une dira qu'elle ne porte
Telz habis, si non pour complaire
A son mary, lequel l'ennorte 595
De les porter pour mieulx lui plaire ;
Et pour ce le doit elle faire,
Car elle lui doit obbeir
Et ne lui doit en riens desplaire,
Ne sa malle grace encourir. 600

[1] Le *castoreum*, employé jadis comme antispasmodique.

76 Elle doit en toute saison
Faire tellement qu'elle plaise
A son mary, car c'est raison,
Afin qu'a nulle autre ne voise,
Et pour ce semble que luy loise 605
Porter tel habit qu'il lui semble
Qu'a son mary point ne desplaise,
Et que plus belle luy ressemble.

77 « Quant Hester, qui fu femme sainte,
« Voulloit aller devers le roy 610
« Son seigneur, elle mettoit mainte
« Richesse sur le corps de soy.
« En grant estat, en grant arroy,
« Venoit la noble jouvencelle,
« Pour luy plaire, comme je croy, 615
« Et pour lui ressembler plus belle. »

78 « Judich aussi, pareillement,
« De ses richesses se paroit
« Et s'abilloit tresrichement,
« Quant avec les autres venoit. 620
« Et se ceste, qui saincte estoit,
« Et Hester, le vouloient faire,
« Il semble que tort nous feroit
« Qui commanderoit le contraire. »

79 L'autre dira : « C'est ma manière 625
« De porter cest habillement,
« Et si ne suis pas la premiere
« Qui l'ay trouvé premierement.
« On le porte communement.
« Et se maintenant le laissoye, 630
« On me mettroit sus prestement
« Que l'ipocrite je feroye. »

80 « Mes devancieres le portoient
« Avant que je fusse oncques nee,
« Car bien gentilz femmes estoient, 635
« Et c'est la vesteure ordonnee
« Pour femmes de noble lignee,
« Et si suis d'elles descendue;
« Pour ce ne doy estre blasmee,
« Se je suis comme elles vestue. » 640

81 « Et se un trestout nouvel atour,
« Differant aux autres, portoie,
« Et le mien, que j'ay ja maint jour
« Porté, maintenant je laissoye,
« Quant parmy la villē iroie, 645
« Tout le monde s'en mocqueroit,
« Aussi de honte je mourroye,
« Et vela ce qu'il en seroit. »

82 A la premiere vueil respondre
Et ses argumens et raisons 650
Luy vueil en meilleur sens espondre,
Pour descouvrir les traïsons
Et pour en chacer les poisons
Couvertes soubz telles parolles,
Afin que plus n'y soit prins homs 655
Des langaiges de telles folles.

83 Et premierement, je confesse
Que femme ne doit sur sa teste,
Supposé qu'elle soit contesse,
A son mary faire moleste, 660
Ne contredire sa requeste,
Pourveu toutesfois qu'elle soit
Plaisante a Dieu, juste et honneste,
Autrement faire ne le doit.

84 Femme ne doit point obbeïr 665
A son mary pour pechié faire,
Et s'il veult, pour lui conjoïr
Ou pour sa plaisance, l'atraire
A faire riens qui soit contraire
Au salut d'elle et de son ame, 670
Elle ne lui doit point complaire
N'obbeïr, s'elle est bonne femme.

85 Se le mary doncques commande
Et que par sa plaisance vueille
Et a sa femme die ou mande 675
Qu'elle s'abille ou s'apareille
D'une vesture non pareille,
Plaine d'orgueil et vanité,
Y doit elle tendre l'oreille?
Certes non, c'est la vérité. 680

86 Non, quant a moy, je ne croy mie
Qu'il soit homme si furieulx,
Quelque chose que femme die,
Si fol ne si presumpcieulx,
Qu'au regard de lui n'amast mieulx 685
Que sa femme fust bien paree
D'abitz humbles, doulx, gracieux,
Qu'estre villement attournee.

87 Et s'il le vouloit autrement,
N'est nul qui fol ne le cuidast, 690
Car il sembleroit proprement
Qu'honneste chose reputast,
Et que sa femme aussi vilast,
Afin qu'elle fust regardee
Et que chascun la convoitast, 695
Pour estre requise et priee.

88 Telz habillemens sont propices
A attraire gens a pechié.
Ilz sont plains d'orgueil et de vices ;
Tout mal est en eulx embuchié. 700
Et qu'un mary fust entachié
De vouloir que sa femme prist
Habit qui la mist a meschié,
Il n'est sage homme qui le dist !

89 A ce qu'elles songent et claiment 705
Qu'elles peuent tel habit prendre
Afin que leurs mariz les aiment
Et qu'ailleurs ne voisent mesprendre,
Je leur vueil a deux motz reprendre,
Et de ce ne me doy doubter, 710
S'elles veulent mes diz comprendre
Et songneusement escouter.

90 Je leur ay ja dit, cy devant,
S'elles m'ont bien voulu oyr,
Que ne doivent mettre en avant 715
Pechié ne mal pour obbeïr
Ou faire a leurs maris plaisir,
Ne pour les garder de mal faire,
Car mieulx leur seroit de mourir
Que pechier et a Dieu desplaire. 720

91 Doncques, pour plaire a leurs maris,
Elles ne doivent point cerchier
Telz habiz de Dieu tant haïs,
Ny ne se doivent empeschier.
Plustost les devroit on çachier, 725
Aux deux boutz et par le meillieu,
Que de les porter pour pechier
Et avoir la haine de Dieu !

92 Et aussi ce n'est chose voire,
N'on ne pourroit legierement 730
Ne si tost le me faire acroire,
Que pour leurs maris seulement
Elles portent habillement
Que je leur voy dessus leurs testes,
Et sur leurs corps pareillement, 735
A tous les jours et aux grans festes.

93 Car se seulement le portoient
Pour complairë a leurs maris,
Doncques elles les laisseroient,
Leurs maris estans a Paris, 740
Ou ailleurs, dehors du païs,
En lieu qu'ilz ne les voient point.
Mais de ce je suis esbahis
Qu'elles n'en sont point moins a point !

94 Je les voy aussi bien parees, 745
Et encores mieulx, en l'absence
Des maris et mieulx attournees
Qu'elles ne sont en leur presence ;
Qui est grande signifiance,
Se me semble, et vray jugement 750
Que ce n'est pas pour la plaisance
De leurs maris tant seulement.

95 Quelle plaisance y peult avoir
Le mary qui est en voyaige,
En tel lieu qu'il ne peult sçavoir 755
Ne vëoir femme ne mesnaige
Nullë ? Et pour ce c'est langaige
Ou il n'y a nulle raison,
Et, s'elle y est, elle est sauvaige
Et n'est pas de bonne saison. 760

96 Or fault a Judich et Hester,
Qui sont encontre moy produites,
Faire responce et m'arrester,
Pour moustrer que bien sont seduites,
Bien deceues et mal conduites, 765
Et bien de petit sens, les femmes
Qui dient qu'elles se sont duites
A l'exemple des vaillans dames.

97 Car combien qu'Hester se parast
Aucunes fois de ses joyaulx, 770
Et que dessus son chief portast
Habillemens riches et beaulx,
Couronne et vestemens royaulx,
Si estoit ce en humilité,
Sans avoir cornes et bourreaulx 775
Ne nulle autre difformité.

98 Et encores les portoit elle
Oultre son gré et son vouloir,
Et disoit souvent la tresbelle :
« Ha Dieu ! sire, tu sçais de voir 780
« Que je hé de tout mon pouoir
« Ces orguilleux habitz de deables,
« Au jour que l'en me doit vëoir,
« Et qu'ilz me sont abhominables. »

99 Et s'il vous venoit a plaisir 785
Sçavoir pour quoy elle disoit
Qu'aux jours qu'on la devoit veïr
Ces habillemens tant haioit,
Je vous di que la cause estoit
Car quant elle estoit a part ly, 790
Jamais elle ne les portoit
S'elle n'aloit vers son mary.

100 N'oncques elle ne prit plaisance
D'estre par orgueil attournee,
Tant fust elle de jone enfance, 795
N'excessivement habillee ;
N'aussi n'estoit elle paree
S'elle n'estoit en la presence
De son mary, qui l'eust mandee,
Et non jamais en son absence. 800

101 Se les femmes doncques se veulent
Reigler par Hester doulcement,
Leurs chiefz et leurs corps parer peulent
D'umbles habitz bien doulcement,
Et se doivent tant seulement 805
Pour l'amour des maris parer,
Et s'elles le font autrement
Elles ne font pas comme Hester.

102 Or me fault a Judich venir
Qu'elles m'ont aussi amenee, 810
Pour debatre et pour soustenir
Leur plaisance desordonnee.
Mais se bien eussent advisee
De ses paremens l'esperance,
Elles ne l'eussent aleguee 815
Ne ramentue a leur deffence.

103 Vray est que Judich se para
Pour Holofernès decevoir,
Et la teste lui separa
Du corps, tant fist par son sçavoir ; 820
N'oncques elle ne volt avoir
Les paremens delicieux,
Si non pour oster le pouoir
D'Oloffernès le furieux.

104 N'elle ne le fist pour desir 825
Ne pour voulenté d'estre veue,
Ne pour prendre aux habitz plaisir,
Mais pour doubte d'estre congneue
Et qu'elle ne fust retenue
D'aucun, en passant parmy l'ost, 830
Jusqu'a tant qu'elle fust venue
Devers le roy ou aller volt.

105 Si ne se doivent avant traire,
Ces femmes, pour Judich produire,
Ne pour prendre a elle exemplaire, 835
Se ce non qu'elles vueillent dire
Qu'elles se parent pour destruire
Et decevoir ceulx qui les voient,
Afin qu'elles leur puissent nuire
Sans ce que deceues en soient ! 840

106 J'ay doncques assez respondu,
Ce m'est advis, a la premiere ;
Ne reste, pour le residu,
Que respondre a la derreniere
Qui alegue sa devanciere, 845
Qui estoit, ce dit, gentil femme,
Et aussi que c'est la maniere
Qu'elle soit damoiselle ou dame.

107 Et pour respondre mieulx au gré
D'elle, qui fait telle allegance, 850
Je confesse qu'en tout degré
D'onneur doit avoir differance,
Et qu'aux nobles, par excellance,
Sont les cueuvrechiefz ordonnez,
Qui ne sont pas, par consequence, 855
Aux non nobles habandonnez.

108 Toutes ne doivent pas porter
Ung mesme habit n'une vesture ;
Chascune se doit deporter
En l'estat de sa nourreture ; 860
Mais chascune doit mettre cure,
Soit non noble ou en dignité,
Qu'en cueuvrechief, robe ou chainture,
Elle n'ait excessiveté.

109 S'il est ordonné que les nobles 865
Peuent leurs testes attourner
De cueuvrechiefz, sangles ou dobles,
Se doivent elles bestourner
N'aussi leurs testes enourner
De ces cornes qui ne sont belles, 870
Si non pour paines leur donner
Et pour faire dire mal d'elles ?

110 Nennil, elles doivent leur chief
Attourner bien et doulcement
D'un blanc et bien net cueuvrechief, 875
Qui signifie proprement
Humilité, et s'autrement
Elles s'atournent, elles font
Contre la vertu droictement
Du cueuvrechief, et le desfont. 880

111 « M'aist Dieu, voire, j'aroie honte, »
Disent elles, « qui me verroit
« Ainsi, et ne tendroit on conte
« De moy ; ainçois l'une diroit
« Que trestout cecy ne seroit 885
« Qu'ung peu de saincte ypocrisie,
« Et l'autre me despriseroit
« Ou aroit dessus moy envie. »

112 Et pour ce que je congnois bien
Que ceste honte les destourne 890
Souventesfois de faire bien,
Et de rongnier et queue et corne,
Il est force que je m'atourne
A leur moustrer qu'a deshonneur
N'a honte cecy ne leur tourne, 895
Mais a prouffit et grant honneur.

113 Et premierement je divise
Et pars honte en double partie,
Dont l'une est bonne, qui devise
Et enseigne la bonne vie 900
Des bonnes euvres acomplie,
C'est avoir honte de mal faire
Et de mal dire par envie,
Qui est pour toutes gens desfaire.

114 On doit sur toute riens avoir 905
Crainte et grant honte de pechier,
Et devroit on plus tost vouloir
Estre nu que soy alechier
A pechier, n'il n'est riens si chier
Qu'on ne deust plus tost mettre arriere 910
De soy que se lessier couchier
En tel fiens n'en telle lictiere.

115 Et que ce soit chose honteuse
De pechier plus que de nud estre,
Plus deshonneste et vergogneuse, 915
On le peult clerement congnoistre
Quant, dedans paradis terrestre,
Evë et puis Adam pecherent.
Après qu'ilz congneurent leur estre
Et leur nudité, se cacherent. 920

116 Ilz n'eurent parolles ne plait
Ne honte de ce que nudz furent
Jusques atant qu'ilz eurent fait
Pechié, mais alors ilz congneurent
Leur nudité et l'apparceurent, 925
Et, pour ce qu'ilz en eurent honte,
Aux feuilles des arbres coururent
Pour eulx couvrir, ce dit le conte.

117 Se pechié fut donc l'achoison
Qu'ilz furent d'estre nudz honteux, 930
Pechié, par plus forte raison,
Si doit estre plus vergongneux,
N'il ne leur fut point crimineux
D'estre nudz jusques a celle heure
Que pechié se vint mettre en eulx 935
Et leur descouvrit la laidure.

118 C'est donc chose plus gracieuse
Et plus honneste a toute fame
Laissier sa vesteure orgueilleuse
Que de pechier et estre infame, 940
Ne ne seroit si grant diffame
D'estre povrement aournee,
Ne si dommageable a son ame,
Que pechier et estre dampnee.

119 Il y a une autre maniere 945
De honte qui est detestable,
Venant de voulenté legiere
Par plaisance desraisonnable;
Ceste cy est abhominable,
Et c'est quant on est negligens 950
De faire chose raisonnable
Pour crainte du parler des gens.

120 De ceste honte sont esprinses
Les femmes qui, par leur folie,
Ayment mieulx du deable estre prinses 955
Que de lesser leur diablerie,
Et craingnent plus que l'on s'en rie
Ou que les moqueurs parlent d'elles
Que de mener honneste vie
Et avoir joyes eternelles. 960

121 C'est grant folie, ce me semble,
Quant femme devient si honteuse
Que ce qui bel et bon lui semble
Pour estre envers Dieu gracieuse
Et avoir vie glorieuse 965
Elle n'ose porter ou faire,
Doubtant la langue venimeuse
Des moqueurs et de leur desplaire.

122 Elles ressemblent ceulx qui craingnent
Par devant ung umbre passer, 970
Et que les umbres les attaingnent
Ains qu'ilz les puissent trespasser;
Mais se par buissons traverser
Les failloit, en peril et doubte
De leurs colz et jambes casser, 975
De crainte n'en avroient goute.

123 Toutes les painnes et travaulx
De ce monde, tant comme il dure,
Ne sont qu'ombre, au regard des maulx
Qu'un dampné en enfer endure, 980
Et pour ce c'est moult grant laidure
Quant, pour doubte du mal parler
Des gens moqueurs remplis d'ordure,
Il conviengne en enfer aller.

124 Certes, si esse, quant j'advise. 985
C'est grant faulte d'entendement
Quant par si grande couardise,
Venant de petit hardement,
On lesse l'amonnestement
De son Dieu et la compaignie, 990
Et s'en va on a dampnement
En paine qu'on a deservie.

125 Je vueil faire aux dames demande,
Mais qu'il leur plaise de m'oyr,
Et metz le cas que le roy mande 995
Des chevaliers pour le servir ;
Et, quant ce vient a le suivir,
Chiennetz les viennent aboyer
Et les font trestous enfuïr.
Sont ilz dignes d'avoir loyer ? 1000

126 Je croy qu'elles ne diront mie
Qu'ilz feussent ne preux ne vaillans.
Le dire si seroit folie,
Car trop seroient deffaillans,
Quant, pour si fiebles assaillans 1005
Que sont des chiennetz qui aboient,
Seroient a leur roy faillans
Et sa compaigne laisseroient.

127 Toutes ces manieres de gens
Qui s'estudient a mal dire, 1010
Ilz semblent a ces petis chiens
Que j'ay volu dessus escripre ;
Car ilz ne peuent de riens nuire
Fors que d'abaier, c'est leur ordre,
N'après eulx ne fault point de mire, 1015
Car ilz n'ont puissance de mordre.

128 Les femmes que Dieu a voulues
Doncquez mander pour son service,
S'elles sont devers lui venues
Pour le servir, et puis il ysse 1020
Ung petit chien ou une lisse
Qui par son mal parler aboie,
Leur fault il leur chemin propice
Laisser et fuir en aultre voie?

129 Nennil, elles doivent poursuivre 1025
Leur bon propos et voulenté,
Ne doivent laissier a bien vivre,
Mais prendre habit d'umilité,
Pour le moqueur entalenté
De mocquer devant et derriere, 1030
Car quant il ara barbeté,
Il se taira, c'est la maniere.

130 On ne peult jamais mieulx confondre
Ces mocqueurs plains de mal affaire
Que d'escouter et riens respondre, 1035
Faire toujours bien et soy taire,
Car quant ilz voient que, pour braire,
Pour mal parler ou pour mal dire,
On ne veult autre chose faire,
Tous confus cessent sans mot dire. 1040

131 Et on a trop bel avantaige,
Ce me semble, a les desconfire,
Car ilz n'ont pour tout leur langaige
Nommer qu'une bouche pour rire,
Et pour les escouter mesdire 1045
Chascun de nous a deux oreilles,
Si devons plus oyr qu'eulx dire ;
Deux plus qu'ung, ou c'est grant merveille.

132 Ne, pour les rendre tous confus,
Il ne fault que les escouter, 1050
Sans leur respondre on les met jus,
On ne les peult mieulx debouter.
Si ne doivent doncquez doubter
Pour eulx les femmes a bien faire,
Puis qu'il ne leur peult riens couster 1055
A les surmonter et deffaire.

133 Ne craignés doncques ces mocqueurs,
Mes dames, je vous en supplie,
Car ilz ne sont que tous jangleurs.
Fol est qui trop en eulx se fie. 1060
Chascune de vous s'humilie
Et preignë habit convenable
A son estat et a sa vie,
Sans oultrage desraisonnable.

134 Attournez doulcement voz testes 1065
De cueuvrechiefz, vous gentilz fames,
Et pour ces grans cornes de bestes,
Pour Dieu, ne dampnez point voz ames.
Car, tant plus estes nobles dames,
Plus noble cueur devez avoir, 1070
Et haïr ces habitz infames
Qui sont fais pour vous decevoir.

135 Laissiez toute excessiveté,
De plus je ne vous amoneste,
Prenez habit d'humilité 1075
Soit en corps, en queue ou en teste ;
Chascune preigne habit honneste,
Atour, chapperon, voille ou gonne,
Soit a jour ouvrier ou a feste,
Selon l'estat de sa personne. 1080

136 Et pour ce que, sans vous mirer,
Vous ne pouez pas bonnement
Voz corps et testes atirer
Ne vous habillier proprement,
J'ay fait, a mon entendement, 1085
Ce mirouer cy pour voz ames,
Et si l'ay, par esbatement,
Nommé *le Mirouer aux dames.*

Explicit

Variantes.

Var. — Titre *B* Le mirouer des dames *C* Cy commance le mirouer des dammes — 4*B* a tours — 5 *ABC* parties *BC* de Hollandes — 6 *BC* De France et de toute Allemaigne — 10 *B* repute a uous tenu — 11 *B* ie suis — 13 *BC* Et depuis — 20 *BC* tousiours — 21 *B* Et encor tresaffectueusement *C* Et ancores tresaffectaument — 27 *B* uoiez ou oyez *C* oyez ou uoyez — 30 *BC* a uous seullement — 32 *B* ne — 33 *BC* de uous — 35 *BC* loyaument — 38 *C* ne laisseroye — 39 *B* aussi destre repris *C* Pource aussi destre reprins — 40 *B* Ne meffaire ne lui *C* Nainsi — 42 *B* quelle — 43 *B* Ce nest de celle — 44 *A* de ceulx qui destrains *B* A ceulx qui de uous sont estrains — 45 *A* Ont este par maint iour estrains *B* Par ung fol desir destrains *C* Sont dun fol desir et destruiz — 46 C *manque* — 47 *C* estrains — 48 *A* plaisance — 52 *B* et puis *C* de corps et puys — 55 *B* preseruer — 56 *B* Et de toute œuure — 57 *C* donc — 59 *A* voulu uers uous *C* en uoz dictez — 60 *B* ie suis trop *C* Cest dont trop suys — 61 *B* Se ie deuoie estre gecte en oyse *C* *manque* — 62 *B* Si mest il force le *C* mest le uous decliner — 63 *AC* suppli — 64 *C* et le praticquer —

67 *C* Si bien et si belles — 68 *B* si belle — 69 *AC* uous *C* pointure — 70 *C* quen uous homme — 74 *B* la noble ausmonniere *C* la noble creature aumosniere — 76 *AC* Uoz — 78 *B* Est la plus excellente *C* exellente — 80 *BC* Elle a *B* departie — 81 *BC* la *manque* — 84 *C* Les nes — 85 *C* ozeilles — 88 *B* en compassure *C* et compassure —

90 *BC* Quelle a — 91 *BC* dune espere — 93 *BC* pour — 94 *BC* la façon — 97 *A* De toute figure — 98 *B* Il nest — 101 *B* feste — 102 *BC* en — 103 *ABC* elle *manque* — 104 *B* ou — 105 *C* de — 106 *B* le plus *C* la plus — 107 *A* Soit — 109 *C* De uertu aussi —

113 *BC* cest — 115 *A* et *manque* — 117 *BC* Le uray du faulx iugement — 119 *A* de la — 120 *B* a plus — 121 *C* ozeilles — 123 *BC* et les ioues —

125 *BC* plus fait — 126 *B* tel — 137 *AC* mes *manque* — 139 *C* des corps — 140 *B* a detraire *C* de defaire — 141 *B* Ce que Dieu y a uoulu *C* Ce que a uoulu Dieu parfaire — 147 *BC* font — 149 *B* Ainsi comme les *C manque* — 150 *B* Ie ne vous congnois *C* Ie ne cognois — 152 *BC* Et ung — 154 *B* ceste folie — 156 *C* De pourter celle — 159 *BC* Et ne engendre que enuies — 162 *BC* honnestement — 164 *B* sont — 166 *B* Sur haulx bonnetz mectes voz toilles *C* sur haulx piez uous ioillez — 167 *B* grandes — 168 *AB* ce *manque* — 170 *B* place la premiere — 171 *C* ou — 174 *A* leur Dieu — 175 *B* se elles ne se leuent derriere — 176 *BC* et nest ce — 178 *B* la teste — 179 *B* Et *manque* — 181 *B* estes bestes — 187 *BC* ont — 188 *A* Faittes et de si — 190 *BC* ne — 192 *C* Et ne — 196 *B* la forme et la *C* la fourme de la — 198 *A* ne fait — 199 *A* sa — 200 *A* qu'il *B* en ce — 203 *B* des chiefz *C* de chef — 206 *B* Si non de uostre orgueil fier *C* Si non par arrogance et flammes — 207 *A* deceues — 208 *B* En tresgrant peril et dangier *C* Et serez en tresgrant dangier — 213 *BC* Et de si grande beaulte plaine — 214 *B* que feust — 215 *B* chose est — 216 *B* que il les lui eust — 219 *A* le corps et ame *C* corps et ame — 223 *C* Feussent leues de testes frans — 224 *C* bourleaulx — 225 *C* est — 226 *C* prendre — 230 *B* celle — 232 *B* Auec — 234 *B* Dieu et nature — 237 *BC* denonce 242 *BC* sur les piez ne sur les mains — 243 *B* pour descendre — 244 *B* sur les piez — 246 *B* sen seigne *C* en signe — 247 *BC* Pour monstrer ne plus ne moins — 248 *BC* Le lieu estre — 251 *AB* nul *manque* — 254 *A* plaisante — 260 *B* Par le corps la teste et la face *C* Par le corps la teste et par face — 262 *B* louez — 263 *BC* plus de bien — 264 *B* Nest damour — 267 *B* Et aussi de *C* Et si de — 268 *A* et protection — 269 *B* En parfaicte exultacion *C* Et parfaicte exaltacion — 270 *B* Et pour ce uous qui requerez *C* Par elle pour uous acqueres — 271 *B* Si grande — 274 *B* qui fut tant doulce *C* sainte — 276 *B* congnoistre — 277 *C* fait — 279 *A* de Dieu *manque* — 280 *C* ce fut grande — 283 *B* lui — 287 *B* La tesmoingnent a uoix tresclere — 289 *C* Uoyez — 290 *BC* louanges — 292 *BC* des estranges — 293 *B* anges — — 294 *A* clergie — 295 *B* Ne uous seruiroient ne que fanges *C* Ne uous seroit sans humilité — 296 *C manque* — 301 *A* qui porteroit *BC* a celui qui porter uouldroit — 303 *C* sachie — 310 *C* uertus — 312 *B* Ne ne se tendroient point ensemble *C* Ne ne tendroient pas ensemble — 319 *C* au jour ouurier — 320 *C* Ainsi que estes ce en est — 324 *BC* Et lordre — 325 *B* nul iour — 328 *B* lont volu ainsi *C* ainsi lont voulu - 333 *C* soit — 334 *A* et craigne *B* et eslongne *C* Et aussi on le suye et lectangne — 335 *A* met — 338 *A* apparante — 343 *B* celle *C* de tel — 344 *A* met — 345 *C* vous *manque* — 346 *C* de Dieu — 352 *BC* en lieu — 353 *A* roy crestien — 354 *AB* fort *manque* — 356 *B* oultraiges guerres *C* Par oultraiges le guerroyant — 357 *B* En son *C* Se son — 359 *BC* En son — 363 *A* Son ennemy si desploit — 367 *BC* le — 371 *A* ie voist — 374 *C* est — 378 *B* uous estes — 379 *B* Et auez — 382 *C* Ne serez — 385 *BC* La uoille a este ordonnee — 386

B generallement — 387 *BC* donnee — 392 *B* sa correction *C* la protection — 395 *A* Que sur eulx par — 396 *BC* Et sa — 399 *A* preuarcacion — 403 *B* cornues ne deuez *C* que descouuertes doiuez estre — 404 *BC* et — 405 *BC* est habille — 406 *A* ensaigne *C* figure — 408 *A* pugnicion — 414 cuurechief *C* se couurechief — 415 *B* estre ainsi — *B* Ce 419 *A* maquelage *C* ne pour marquerlaige — 420 *B* pilorisee *C* pilorizee — 421 *A* Et destre ainsi disfamee *B* Selle se tenoit bien honnoree *C* apparee — 422 *BC* la — 430 *BC* regehir — 432 *B* ueir *C* ueoir — 434 *BC* tournees — 443 *AB* Soient princesses — 445 *C* Sur les queues — 446 *B* profection *C* possession — 452 *B* les *C* De somes dessoubz leurs bourleaulx — 453 *B* Pour leurs chapperons monstrer haulx *C* Cest pour les demonstrer plus haulx — 455 *B* beaucop plus *C* par trop — 456 *B* oupres de *C* bien pres — 459 *BC* et — 461 *B* Que bien atournees ne seroient *C* Que elles habilles seroient — 462 *C* que feust — 465 *AB* il *manque* — 466 *B* Soubz leurs chapperons ces bourreaulx *C* Soubz leurs chapperons embourrent — 467 *AC manque, B a remanié la strophe :*

De poil de cerf dont les embourrent
Pour monstrer leurs chapperons haulx
Et se leurs chefz sont froiz ou chaulx
Elles nen donnent deux rosties
Mais quant leurs chapperons sont haulx
Lors cuident estre bien iolyes.

473 *A* Nencores nen — 478 *BC* de — 481 *AB* Et *manque* — 483 *A* Et se — 484 *C* Et sen parent bien — 487 *B* Et la en maniere de bestes *C* Et la corne de bestes — 489 *B* Apres a *C* Apres ont — 490 *C* toutes autour — 491 *BC* noirs rouges — 493 *A* derompues — 499 *B* a toutes femmes — 501 *A* Quelle ne fust *B* Ne feussent *C* Quelles ne feussent — 503 *BC* sen — 504 *ABC* Comme — 508 *C* Et de — 511 *B* qui icelle — 513 *B* toutes ces tours — 519 *BC* en fin et en chief — 520 *ABC* et en — *La strophe* **66** *manque dans B et C* — 529 *B* ces collerectes *C* uos collerectes — 530 *BC* a la — 531 *BC* si laides — 532 *B* Et puis quant ie uoy *C* Et puis que ie uoy — 534 *B* dois *C* doix — 536 *BC* uois — 540 *BC* ou du uisaige ou du corps — 543 *B* Des bestes *C* Les bestes — 547 *BC* remploy — 548 *BC* et — 552 *A* que ce nest — 553 *B* Restraingnez trestous les *C* Restraignons trestous les — 554 *B* uoz queues *C* uoz coullectes et uoz queurs coures — 555 *BC* trop *manque* — 556 *B* Comment que uous uous y boutez *C* uostre *manque* — 557 *B* depredez *C* en despartes — 559 *A* occupez — 560 *B* Et perdez les *A* de hault — *La strophe* **71** *manque dans A* — 563 *C* grant *manque* — 564 *B* bien renommee — 569 *C* aux — 574 *B* Que presque est prinse *C* Quelle est prinse — 575 *BC* Elle sarrache — 581 *AC* demourez *B* demourerez — 584 *A* sauez — 586 *BC A* uous oster — 587 *B* Ce uous

sembleroit *C* Et uous sembleroit — 594 *BC* tel habit — 596 *B* le *C* les *manque* — 601 *B* et *C* *distribuent les strophes de la façon suivante :* **75, 84, 85, 86, 87, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 88** — 601 *B C* façon — 602 *B* Faire tant quelle — 604 *BC* nul — 605 *A* que ie luy loise — 606 *B* habit tel *C* labit tel — 608 *A* lui semble — 609 *A* heste — 612 *C* richesses — 613 *BC* et grant — 614 *B* jouuenelle — 622 *BC* voulurent — 623 *B* Il me semble que a tort seroit *C* Il me semble que a tort uous seroit — 628 *B* qui le trouua — 632 *B* Que ypocrite ie seroye — 634 *B* feusses *C* Auant que feusse — 636 *B* la maniere — 638 *B* ie suis delles *C* Et ie suis delles — 639 *C* Et pour ce — 642 *B* Differant des autres prenoye *C* Different aux autres prenoye — 645 *BC* Quant par la uille ie yroye — 648 *BC* Et uez la quil en seroit — 650 *B* Et a — 651 *AC* respondre — 653 *B* les *manque C* enchasser les prisons — 654 *A* couuerter sur — 655 *BC* Affin que prins nen [*C* ne] soit plus homs — 663 *B* plaisant — 670 *B* ne de — 671 *C* pas — 674 *B* pour — 675 *BC* commande — 680 *B* la *manque* — 681 *BC* Ne quant — 682 *BC* Que homme soit si luxurieulx — 684 *C* precieux — 685 *B* Quant est a luy qui *C* quant au regard de luy et amast mieulx — 687 *BC* humbles et gracieulx — 688 *A* Questre ainsi *B* Questre ainsi uillement aournee *C* Que estre ainsi uillainement aornee — 689 *C* Et sil uoulloit dire autrement — 690 *B* len — 693 *B* Que sa femme ainsi se habillast *C* Que la femme ainsi habillast — 696 *A* paree — 698 *B* A atirer — 702 *B* perist — 703 *A* pechie — 705 *B* A ce quelles souuent dient *B* et dient *C* A ce quelles dient souuent — 706 *B* telz habitz *C* de telz habiz — 708 *A* Et que ailleurs naillent *C* Et quelles ne uoisent — 709 *A* respondre *B* le le ueulx en *C* le le vuel en deux poins — 711 *BC* entendre — 713 *A* ia *manque B* le leur ay dit icy devant *C* le uous ay — 718 *B* Fors pour — 721 *C* Donc — 724 *A* point empeschier *B* Ne ne sen doiuent tant *C* Ne se doyuent tant — 725 *B* Plus les deuroient hachier *C* Plus toust le deuroyent hacher — 730 *A* peult — 731 *A* leur faire acroire *B* croire — 733 *B* le habillement *C* habillemens — 734 *C* desur — 735 *BC* leurs corps — 738 *BC* Pour plus — 741 *B* hors de leur pays *C* hors de leurs — 743 *B* suis ie *C* ie *manque* — 744 *B* point *manque* — 745 *C* ainsi parees — 746 *B* Et mieulx atournees en absence — 747 *B* De leurs mariz et aournees — 751 *A* pas point — 756 *C* ne femme — 757 *C* pour ce est — 762 *B* Quelles mont icy produictes *C* qui sont encores non produites — 766 *B* De bien petit sens *C* Et de bien petit sens — 769 *A* Que combien — 778 *B* de ces *C* de ses — 773 *BC* uestemens nouueaulx — 775 *BC* Ne nauoit cornes ne — 777 *C* le — 780 *B* Ha Dieu tu scez bien de uoir *C* A Dieu sire tu scez veoir — 781 *AC* que iay — 782 *BC* des — 784 *B* Qui ne sont habitz honnorables *C* Et quilz ne sont habiz honnorables — 787 *B* au iour *C* au iours — 788 *BC* Ses — 790 *ABC* luy — 792 *C* deuers — 796 *B* Ne tresrichement habillee *C* Ne expresseement — 803 *A* par ce pregnent *B* Leurs cornes et leurs chiefz *C* Leur corps leur chief — 804 *BC* gentement — 812 *C* Leurs plaisances desor-